JOURNAL

DE

CHIMIE MÉDICALE

DE PHARMACIE, DE TOXICOLOGIE

ET

REVUE

DES

NOUVELLES SCIENTIFIQUES

NATIONALES ET ÉTRANGÈRES

PUBLIÉ

SOUS LA DIRECTION DE

M. A. CHEVALLIER

Pharmacien-Chimiste, membre de l'Académie impériale de Médecine, du Conseil de salubrité
Professeur à l'École de Pharmacie

TOME TROISIÈME. — 5me SÉRIE

NOVEMBRE 1867

PRIX DE L'ABONNEMENT

12 fr. 50 c. pour toute la France

POUR L'ÉTRANGER, le port en plus, suivant qu'il est établi par les conventions postales.

ON S'ABONNE A PARIS

CHEZ **P. ASSELIN**, GENDRE ET SUCCESSEUR DE **LABÉ**,
LIBRAIRE DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE,
PLACE DE L'ÉCOLE-DE-MÉDECINE.

En Province et à l'Étranger, chez tous les Libraires

1867

JOURNAL
DE
CHIMIE MÉDICALE,
DE PHARMACIE ET DE TOXICOLOGIE.

5me Série; Tome III; N° 11. — Novembre 1867.

CHIMIE.

—

NOUVEAU CIMENT MAGNÉSIEN.

M. Dumas a présenté, au nom de M. Sorel, à la Société d'encouragement dont il est président, un ciment qui est un oxychlorure de magnésium basique et hydraté. — Voici comment s'exprime l'auteur (M. Sorel) :

« On forme ce ciment en gâchant de la magnésie avec une solution de chlorure de magnésium plus ou moins concentrée; le ciment est d'autant plus dur que la solution est plus dense. Dans la plupart des cas, j'emploie du chlorure marquant de 20 à 30 degrés à l'aréomètre de Baumé.

« On peut, dans le nouveau ciment, en tout ou partie, remplacer le chlorure de magnésium par plusieurs chlorures ou sels ayant pour bases des métaux compris dans les trois premières sections de la classification de Thenard.

« Ce ciment magnésien est le plus blanc et le plus dur de tous les ciments; il se moule comme le plâtre. On obtient des ojets moulés qui ont la dureté et la couleur du marbre, en mélangeant avec ce ciment des matières convenables. Ce ciment pouvant prendre toutes les couleurs, je l'emploie à former des mosaïques du plus bel effet, des imitations d'ivoire, des billes de billard, etc. D'après les échantillons que j'ai l'honneur de mettre

sous les yeux de la Société, elle peut apprécier l'importance industrielle de ce nouveau produit. »

MÉTHODE SIMPLE POUR RECONNAITRE L'IODE ET LE BROME DANS UNE MÊME SOLUTION.

Par M. Phipson.

Cette méthode, qui permet de constater la présence du brome et de l'iode dans une eau minérale ou dans toute autre solution étendue dans laquelle ces deux corps se trouvent, est extrêmement sensible ; elle repose sur ces faits reconnus par l'auteur, savoir : qu'en présence du sulfure de carbone et du chlore libre les iodures sont décomposés d'abord, les bromures ensuite, et, de plus, que le chlorure agit sur l'iode dissous dans le sulfure de carbone pour former du quintichlorure d'iode, qui se dissout et laisse le sulfure de carbone incolore. Mais, s'il y a un bromure dans la solution, le sulfure de carbone prend une couleur orangée.

On prend un tube à réactif long de 2 pieds, dans lequel on verse un peu de la solution à examiner : s'il ne s'agit pas d'une eau naturelle, on doit la diluer fortement ; on l'acidule avec de l'acide chlorhydrique et l'on y verse un peu de sulfure de carbone. On y introduit ensuite, par petites quantités à la fois, une solution saturée de chlorure de chaux, et, bouchant le tube avec le doigt, on le fait traverser en tout sens par le sulfure de carbone après chaque addition d'hypochlorite. Le sulfure prend d'abord la couleur violet-pourpre de l'iode, laquelle, sous l'influence d'une quantité graduellement croissante de chlore, devient de plus en plus faible, puis disparaît complétement, et, en ce moment, s'il y a du brome en présence, le sulfure prend la couleur orangée due à ce corps. Si, au contraire, il n'y a pas de brome dans la solution, le sulfure de carbone reste incolore.

Cette méthode, dont M. Phipson se sert depuis quatre ou cinq ans dans son laboratoire, permet de reconnaître les plus petites quantités d'iode et de brome. Dans certains cas, il a pu ainsi mettre ces deux corps en évidence au bout de quelques minutes, lors même que l'analyse spectrale ne donnait aucun résultat.

TOXICOLOGIE.

CAS D'EMPOISONNEMENT SUPPOSÉ DU A DU CUIVRE.

Le cas d'empoisonnement que nous allons faire connaître vient de se produire à Elbeuf.

M. Carité, âgé de cinquante et un ans, domicilié rue de la Rigole, 38, conducteur de tondeuses dans l'établissement de M. Pelletier-Samson, rue Robert, essuyait habituellement, dit le *Journal d'Elbeuf*, le cuivre de ses machines avec un linge qui s'était imprégné de vert-de-gris.

Il avait coutume de priser. Ses doigts, paraît-il, s'étaient, au contact du linge, souillés d'une poussière dangereuse qu'il a absorbée avec son tabac.

Les premiers symptômes d'intoxication se sont manifestés le 24 septembre dernier. M. Carité ne s'en est inquiété que deux jours après.

Il fit alors appeler un médecin ; mais les secours ont été inutiles, et ce malheureux ouvrier a succombé dans la nuit de lundi dernier.

Quoique nous soyons convaincu que le cuivre peut être la cause de maladies les plus graves, le fait observé à Elbeuf nous paraît devoir inspirer des doutes et mériter un examen sérieux.

A. CHEVALLIER.

EMPOISONNEMENT DU A DES NOYAUX DE PÊCHE.

Un cas d'empoisonnement a eu lieu ces jours derniers à Toulon; trois enfants de quatre à cinq ans s'étant amusés à manger des amandes extraites des noyaux de pêche, ont été pris de convulsions atroces : l'un d'eux est mort en moins d'une heure; les deux autres, plus robustes, ou qui avaient peut-être moins absorbé de cette substance vénéneuse, ont pu être sauvés, mais avec beaucoup de peine et à l'aide d'un traitement énergique.

PHARMACIE.

PAPIER ANTIGOUTTEUX.

Formule de M. Marquardt,

Pharmacien à Reichenbach (Prusse).

Ce papier, dont la formule a été communiquée dans la pharmacopée prussienne, paraît avoir une efficacité constante. C'est pour satisfaire à la demande d'un de nos collègues qui avait préparé de ce papier, mais qui avait égaré la formule, que nous reproduisons un article que nous avons publié dans le numéro du *Journal de chimie médicale* de mai 1847.

On prend : cire jaune, résine de Bourgogne, térébenthine, de chaque 1 once; poix noire, 3 onces; l'on fait fondre le tout sur le feu. Après la fusion, on enduit avec soin de ce mélange, au moyen d'un gros pinceau à poils flexibles, une feuille de papier satiné, placée sur une plaque de métal que l'on chauffe sur un feu modéré de charbons.

On doit s'appliquer surtout à maintenir la chaleur à un degré convenable; elle ne peut être trop intense, sans cela la masse

s'évapore; mais elle ne peut non plus être trop faible, puisque alors le mélange ne saurait pénétrer suffisamment le papier.

Ce papier, ajoute l'auteur, préparé de cette manière, est employé ici dans les rhumatismes légers avec un succès constant.

PHARMACIE CENTRALE DE FRANCE.

Un fait d'une haute importance vient d'avoir lieu; ce fait, c'est la réunion des deux grandes maisons Dorvault et Ménier.

Voici ce qui a été publié à cet égard :

La Pharmacie centrale vient de faire un acte considérable, et disons-le, l'acte le plus considérable qu'elle ait fait depuis sa fondation.

Une grande, une ancienne maison existait à côté d'elle, rivale, dans la bonne acception du mot : nous avons nommé la maison Ménier. Chacun sait, en effet, le génie et la persévérance déployés à faire réussir son œuvre par M. Ménier père, son fondateur; chacun sait aussi la haute intelligence commerciale de M. Ménier fils, son successeur, et enfin, la grande prospérité à laquelle est arrivée leur maison.

Bientôt les deux établissements rivaux n'en feront plus qu'un. Après cette déclaration aurions-nous à la rigueur autre chose à dire touchant le résultat actuel et d'avenir de cette union ?

M. Ménier, voulant se livrer exclusivement à l'exploitation de son importante usine de Noisiel, aujourd'hui spécialement consacrée à la fabrication du chocolat, et aux grandes transactions commerciales vers lesquelles le portent son aptitude et ses capitaux, n'a voulu remettre sa maison de commerce pharmaceutique et son nom qu'à des mains pouvant soutenir honorablement l'un et l'autre, et la Pharmacie centrale lui a semblé remplir cette condition.

Voulant d'ailleurs suivre son nom dans les arrangements intervenus, M. Ménier ne nous a pas seulement assuré de son concours moral le plus actif, mais, ainsi qu'il le dit lui-même dans sa circulaire, il a appuyé sa confiance en notre administration et dans les conséquences de la fusion des deux établissements en restant lié à notre entreprise par un intérêt important.

Comptant cinquante années d'existence, la maison Ménier, depuis

longtemps la plus importante de France, possède de nombreux clients et amis dans la pharmacie. Aujourd'hui, chargés de la suite des ses affaires, nous aimons à croire que ses alliés reconnaîtront que la pharmacie centrale a tous les titres à leurs sympathies. Disons-même que pour eux elle en ajoute un à celui de successeur de M. Ménier, c'est qu'elle est une entreprise confraternelle, servant en même temps que ses intérêts matériels les intérêts moraux de la pharmacie.

Ajoutons à ce propos qu'en opérant cette fusion, la pharmacie centrale ne change rien à son programme originel. Non, notre préoccupation, notre devise est toujours l'intérêt du corps pharmaceutique. La nouvelle combinaison, en nous ouvrant tout à coup un champ plus vaste, va même nous permettre d'étendre considérablement le principe de notre association.

La maison Ménier s'est toujours recommandée par l'excellente qualité de sa droguerie ; ses poudres ont depuis longtemps une réputation universelle, ses produits pharmaceutiques et chimiques sont reconnus irréprochables ; ses affaires dans les pays lointains montent à un chiffre important.

Par l'exploitation de l'usine modèle de Saint-Denis, la Pharmacie centrale allant désormais fabriquer tous ses produits, y mettra avec assurance son cachet et nos clients seront certains de leur perfection.

Nous n'avons certes pas la prétention, même avec la nouvelle annexion, d'absorber tout le commerce pharmaceutique ; mais nous avons la légitime ambition de penser que le plus grand nombre de nos confrères nous rendra justice et nous tiendra compte des efforts persévérants et multipliés que nous faisons dans l'intérêt de la profession et dont l'acte même que nous faisons connaître est une nouvelle preuve.

En effet, la pharmacie française doit être fière de son œuvre aujourd'hui sans égale, et dont la prépondérance ne sera pas seulement une source d'avantages pour elle, mais, en s'imposant au commerce international des médicaments par l'importance de ses capitaux et de son organisation, le sera aussi pour notre pays lui-même.

Paris, le 25 septembre 1867.

DORVAULT.

Une lettre de M. Ménier, qui annonce la cession qu'il a faite à la Pharmacie centrale, contient la phrase suivante :

« Un arrangement est intervenu : la Pharmacie centrale et la « maison Ménier sont fusionnées en un seul établissement, dont « M. Dorvault est le directeur-gérant. Tout en restant lié à la nou- « velle maison par des intérêts importants, je ne garde que la pro- « priété de mon commerce de chocolat et l'exploitation de mon « usine de Noisiel. »

Nota. — Pendant quelque temps, c'est-à-dire celui nécessaire pour faire à la Pharmacie centrale l'installation des services en rapport avec le surcroît d'affaires, M. Ménier continuera à recevoir et exécuter les ordres de ses clients, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, 37. Nous espérons, en attendant que nous puissions réclamer pour nous-même la confiance qu'ils avaient en elle, que les amis de la maison Ménier tiendront, en cette circonstance, à lui montrer leur attachement par leur constance à lui envoyer leurs ordres. Une circulaire ultérieure fixera sur la réunion définitive des deux maisons rue de Jouy.

Les Congrès pharmaceutiques à Paris.

L'année 1867 a été riche en Congrès; nous ne parlerons ici que de ceux organisés par la pharmacie, les seuls qui rentrent dans le cadre de notre journal.

La loi de germinal an XI, attaquée de toutes parts depuis cinquante ans, doit-elle disparaître pour faire place nette; ou bien sera-t-elle remaniée dans l'esprit progressif, demandé par les uns, ou dans le sens restrictif prôné par d'autres? Telle est la question qui agite la profession, question sur laquelle le pouvoir est appelé à statuer, et que les Congrès tendent à présenter sous toutes ses faces.

La Société de pharmacie de Paris, chargée d'organiser la onzième session des Congrès inaugurés à Lyon en 1856, a cru devoir modifier les errements adoptés dans toutes les précédentes réunions pharmaceutiques. A ces Congrès, en effet, tous les pharmaciens français étaient conviés avec voix consultative, prenant part aux discussions dans lesquelles ils apportaient fréquemment une argumentation lumineuse, très-appréciée des délégués de Sociétés, qui, seuls, avaient ensuite voix délibérative, faisant pour ainsi dire fonction de jurés, éclairés par la discussion.

La Société de pharmacie de Paris a exclu des Congrès de 1867 les pharmaciens non délégués par d'autres sociétés; par contre, elle en a ouvert la porte à tous ceux qui lui appartenaient à un titre quelconque : membres titulaires, correspondants ou honoraires. C'est là un fait grave et nouveau, qui a enlevé aux Congrès de cette Société la contradiction d'où naît la lumière; cette résolution semble empreinte de népotisme pour l'époque où nous vivons.

Outre ces Congrès *français*, la Société de pharmacie avait organisé la deuxième session du Congrès international, faisant suite à celui de Brunswick; composé, comme le premier, des délégués de Sociétés et des *membres* de la Société de pharmacie; le *public pharmaceutique en étant radicalement exclu.*

A côté de la Société de pharmacie, il existe à Paris une autre Société, celle de prévoyance des pharmaciens du département de la Seine. La Société de pharmacie compte à peu près deux cents membres *de tous pays*, tant titulaires que correspondants et honoraires; celle de prévoyance en possède près de cinq cents, *résidant à Paris et dans sa banlieue.* Depuis quelques années, il y a antagonisme entre les deux Sociétés parisiennes; la Société de pharmacie voudrait ramener la pharmacie française aux réglementations surannées; la Société de prévoyance demande la liberté pour les pharmaciens, *sous la garantie de leur diplôme.* La première trouve qu'elle a trop de liberté; la seconde voudrait que la pharmacie en eût davantage.

La Société de prévoyance devait croire que les Congrès de sa rivale amèneraient les discussions contradictoires qu'elle demande toujours, partout et pour tous; elle fut détrompée par les circulaires du comité de la Société de pharmacie, elle se décida alors à organiser elle-même un *Congrès général*, où les pharmaciens de tous les pays furent appelés *à titre égal*, pour discuter le programme qui leur était soumis d'avance, et auquel ils pouvaient apporter les additions et modifications qui leur paraîtraient utiles.

Voilà donc trois Congrès pharmaceutiques se succédant dans Paris, à quelques jours d'intervalle. Il nous reste à les examiner dans leur teneur respective, pour en tirer les inductions qui nous ont frappé.

Le *Congrès général*, celui de la Société de prévoyence, a été tenu avec l'autorisation du gouvernement et de l'administration, les 4, 5 et 6 juillet, dans le grand Amphithéâtre des arts et métiers. Plus de

six cents pharmaciens français et étrangers y ont pris part; plusieurs d'entre eux étaient délégués par des groupes nombreux, qu'on peut évaluer à plusieurs mille; mais le fait constaté, comme preuve d'adhésion confraternelle, n'a pas eu d'autre suite, les votes par délégation n'étant pas admis par le programme, et ce *programme ayant été rigoureusement observé.* Dès le premier jour, on put juger que la lutte serait vive, ardente, passionnée. Le bureau provisoire, composé des président, vice-président et secrétaire de la Société de prévoyance : MM. A. Vée, Lebrou et Leprat, fit procéder à l'élection du bureau définitif. La Société de pharmacie était représentée par quelques-uns de ses membres les plus résolus, avec leurs amis groupés autour d'eux. Ils firent de grands efforts pour donner la présidence à M. Duroy; mais ils ne purent triompher : M. Fumouze fut élu président. Le bureau, complété par l'élection des vice-présidents, de secrétaires et des secrétaires-adjoints, s'adjoignit des assesseurs à la demande générale, et les questions à l'ordre du jour furent successivement traitées, après les rapports présentés sur chacune d'elles, par les membres du comité d'organisation.

Nous ne croyons pas nécessaire d'analyser les travaux du *Congrès général*, après le compte-rendu si complet envoyé par la Société de prévoyance à tous les pharmaciens de France. L'habile sténographe du Sénat n'a rien laissé passer, rien oublié; le pour et le contre sont en face d'un bout à l'autre; et, si toutes les résolutions du Congrès sont marquées au coin des principes du progrès et d'une sage et juste liberté, les défenseurs de la limitation des pharmacies, du monopole et de la réglementation, dont M. Duroy a été le représentant, voient leurs arguments fidèlement reproduits. C'est au lecteur d'apprécier, au Corps législatif de décider; mais honneur au bureau du *Congrès général*, qui a rempli son devoir avec cette parfaite impartialité. Nos confrères trouveront dans ce compte-rendu la véritable situation de la pharmacie en France et les moyens d'en accorder l'exercice avec les besoins de la profession et du public.

En organisant le *Congrès général* sur ces bases libérales, la Société de prévoyance n'entendait cependant pas se soustraire aux deux congrès de la Société de pharmacie : elle nomma cinq délégués pour le Congrès national, 1 pour 100, ainsi que cela avait été décidé dans les sessions tenues à Poitiers, à Rennes et à Lille; et trois seu-

lement pour le Congrès international. Il faut dire ici que les circulaires de convocation se taisaient quant au nombre des délégués pour le Congrès national, et fixaient à trois celui de l'autre Congrès ; cependant le comité ne voulut admettre que trois délégués dans l'un comme dans l'autre Congrès ; la Société de prévoyance ne put accepter cette espèce d'ostracisme qui était la négation des décisions antérieures, surtout en présence du droit arbitrairement donné à tous les membres de la Société de pharmacie ; elle s'en expliqua par une circulaire envoyée à tous les pharmaciens et ne fut pas présente au Congrès *ordinaire*, devenant ainsi *extraordinaire* comme on le voit. Une Société de Marseille vit ses délégués repoussés, sous le prétexte que d'autres délégués d'une autre Société de la même ville étaient admis. Cette décision, contraire au programme et a ce qui était fait pour d'autres villes, amena des protestations, auxquelles tout esprit impartial se joindra. Choisir ses amis, les réunir autour de soi et prendre exclusivement leurs avis, c'est une singulière façon de chercher à connaître la vérité. C'est une des fautes qui enlèvent aux assemblées l'importance qu'elles pouvaient espérer.

La Société de prévoyance n'avait pas voulu formuler de projet de loi ; elle trouvait plus digne pour elle et pour les pouvoirs législatifs, d'exposer simplement dans quel esprit elle voudrait voir la loi. La Société de pharmacie en a agi autrement, présentant à son Congrès un projet en vingt-six articles, précédé d'un long rapport de M. F. Boudet, écrit contre le progrès, la spécialité et l'annonce. La Société de prévoyance a cherché à démontrer les avantages des remèdes spéciaux *qui ne sont pas secrets*, et qu'elle voudrait voir se développer de plus en plus ; la Société de pharmacie ne le veut pas. La Société de prévoyance demande que les ouvrages des maîtres, Guibourt, Soubeiran, Chevallier, Bouchardat, etc., soient des ouvrages légaux comme le Codex ; la Société de pharmacie ne le veut pas, mais demande cette légalité pour les pharmacopées *étrangères*.....

La Société de prévoyance repousse les chambres syndicales comme dangereuses et inutiles, elle maintient le droit du pharmacien à faire de la publicité loyale ; la Société de pharmacie veut les chambres syndicales et repousse toute espèce de publicité. La Société de prévoyance considère la pharmacie comme une profession mixte, *science* et *commerce* ; la Société de pharmacie prend pour

injure toute assimilation avec le commerçant. A ses yeux, acheter, vendre, mesurer, peser, n'est pas du commerce.

Les décisions du Congrès de la Société de pharmacie sont donc l'opposé des décisions du Congrès de la Société de prévoyance, elles ont été prises en famille, sans contradiction, tandis que toutes les propositions de la Société de prévoyance ont été discutées librement à tous les points de vue. Voilà ces deux Congrès! Passons au troisième, au Congrès international inaugauré le 21 août. Comme le précédent, ce Congrès se composait de délégués et des membres de la Société de pharmacie, à *l'exclusion des autres pharmaciens*. Chose remarquable! quarante-sept Sociétés françaises sont dévoilées par le programme, tandis que vingt et quelques seulement nous étaient connues. Nous applaudissions au progrès, mais il serait avantageux et nécessaire de savoir comment cet accroissement rapide s'est produit, et de combien de membres se compose chaque Société.

A l'ouverture de la séance, M. le président provisoire annonce à l'assemblée qu'il avait été décidé par le *Congrès national*, que la France serait représentée au *Congrès international* par son bureau, qui *seul* voterait; les délégués de la Société de prévoyance font remarquer que le programme donne une voix à chaque Société, spécifiant avec soin que les délégués à un Congrès n'ont aucun pouvoir dans un autre, qu'il n'était donc pas permis au Congrès national de changer le programme du Congrès international, où chaque délégation a une voix fatalement acquise, même avec le système restrictif et absolu des organisateurs. Ces observations sont mal accueillies, et M. Robinet donne lecture d'un travail qui attribue les voix dans l'ordre suivant :

Allemagne du Nord	2
Allemagne du Sud	4
Angleterre	4
Autriche	4
Belgique	1
Espagne	3
États-Unis	4
France	4
Hollande	1
Italie	3
Prusse	4
Russie	4
A reporter	38

Report.........	38
Suède..................................	1
Suisse..................................	1
Danemarck..............................	1
Hongrie (après vive opposition de l'Autriche).	1
Wurtemberg..............................	1
Egypte..................................	1
Total........	44

d'où il faut retrancher 4 voix pour l'Angleterre, qui ne vint pas au Congrès.

On procède à la nomination du bureau, et la *gracieuseté* des organisateurs français trouve sa juste récompense. Le bureau, *en entier*, est composé d'étrangers..... On fait alors remarquer qu'il serait utile d'y ajouter un secrétaire et deux secrétaires-adjoints sachant parler français, et aptes à recueillir des notes. MM. Robinet, Mayet et Limousin furent nommés à ces fonctions, *par acclamation de tous les déléguée.* Cela n'était pas très-régulièrement d'accord avec le mode de votation arrêté; mais il fallait bien combattre l'invasion étrangère, et l'on ne pouvait choisir mieux, la maturité du secrétaire étant rajeunie par la verdeur de ses adjoints.

Le Congrès avait la science pour principal objectif; mais, hélas! un gros zéro formait le quotient scientifique dans la division des travaux préparatoires; et ce fut incidemment que l'on vit arriver sur le tapis le quinquina des Indes anglaises et hollandaises, incident dont M. Robinet fit remarquer *habilement* l'à-propos. Réduit aux questions pratiques, ce Congrès devenait un non-sens, un embarras, s'il n'était une démonstration fastueuse. Comment, en effet, espérer que des pharmaciens du nord de l'Europe, vivant du monopole, avec la limitation des pharmacies et un tarif légal, comme les notaires et les avoués en France; comment espérer qu'ils demanderaient le libre exercice sous la garantie du diplôme, quelle que soit d'ailleurs la réglementation? Comment unifier les lois et les droits de l'Allemand, de l'Anglais, du Français, de l'Américain et même du Hollandais : lois et droits souvent opposés dans leur ensemble, comme les mœurs et les usages des divers pays? Voilà un écueil où n'était pas tombée la Société de prévoyance; car en demandant à nos confrères de l'étranger les conseils, les renseignements qu'ils pouvaient lui donner, elle avait pris soin d'établir que ces éminents confrères ne voteraient pas sur les questions exclusivement françaises. Pareille

décision avait été prise par le Congrès de Lille, qui avait admis deux pharmaciens belges dans la discussion. Or, dans la réunion qui nous occupe, une seule question était générale, celle du *Codex universel.* Il peut, en effet, paraître intéressant d'édifier cet ouvrage; cependant des observations nombreuses s'échangèrent sur le titre, la forme, la teneur de ce Codex, que M. Robinet croyait inattaquable.

Chaque peuple, disait-on, a sa médication propre, comme sa nourriture; le tout calculé sur le climat; et puis, ce mot *universel* n'est-il pas un peu prétentieux? En fin de compte et sur la parole même du savant rapporteur, M. Mialhe, il fut reconnu que l'on entendait seulement édifier un *Formulaire* des principales recettes, espèce de *Vade mecum*, qui rendrait des services aux voyageurs sans altérer les Codex de chaque nation. Et tout le monde fut forcé d'applaudir et d'adopter cette opinion.

Le Congrès fut bien péniblement affecté! Déjà l'illustre chimiste M. Dumas avait décliné par lettre, avant l'ouverture de la session, l'honneur de la présidence, pour cause d'indisposition. Le second jour, un glas funèbre envahit la salle : le vieux maître, le savant naturaliste Guibourt n'existait plus! Ce fut pour beaucoup une douleur profonde, pour tous la tristesse et le deuil. M. Robinet, avec une vive émotion, annonça cette perte au Congrès. Cependant il fallait que l'assemblée accomplît sa mission, et des comités furent nommés pour proposer les principes les plus salutaires dans l'exercice de la pharmacie universelle.

Le libre exercice de la pharmacie, *sous la garantie du diplôme*, fut repoussé; ce qui ne pouvait manquer avec un contingent allemand si piquant, et les concessions internationales que lui avaient faites les organisateurs du Congrès. La limitation des pharmacies fut votée, les chambres syndicales demandées, les remèdes secrets, les spécialités, les annonces prohibés. En un mot, ce Congrès où la France avait 4 voix et l'étranger 40 nous propose de revenir, ou à peu près, au bon vieux temps des corporations et des priviléges, en dénationalisant la pharmacie française.....

Contrairement à ses observations lorsqu'il présidait le Congrès de Lille, M. Robinet a voté la limitation avec ses amis d'Allemagne; c'est tout ce que nous avons pu savoir, en attendant le compte-rendu qui nous est promis. Ce compte-rendu est vraiment néces-

saire; car, quoique le programme annonçât qu'il y aurait des interprètes pour chaque langue, il est certain qu'il n'y en a pas eu, et de longs discours, des mémoires lus en anglais, en allemand, parfaitement incompris des assistants français, n'ont pas eu de traducteurs au Congrès; il est probable cependant qu'ils ont de la signification. Quelle est-elle? De plus, M. le président et MM. les membres du bureau, qui s'exprimaient (on peut le dire sans blesser personne) difficilement en français, pour qu'ils pussent bien saisir nos propres paroles, n'avaient pas davantage d'interprètes; M. Robinet lui-même confondait l'allemand avec le prussien, qui, à ce qu'il paraît, se ressemblent fort peu.

Résultat final : un superbe dîner, gracieusement offert à tous les délégués par la Société de pharmacie, fut terminé par un toast en anglais, en allemand, en italien, en espagnol et en français par M. Robinet. De ses nombreux talents, nous ignorions celui de la linguistique, et, dans la circonstance, ce talent fut très-fâcheux. Si, en effet, le secrétaire du Congrès n'avait pas compris ces idiomes de tous les orateurs, il eût peut-être pensé à nous donner les interprètes *promis*; et les mauvais plaisants seraient mal venus à voir des paroles à effet dans un programme consciencieusement établi. Nous regrettons beaucoup qu'un sténographe n'ait pas recueilli les discours et la physionomie de ce Congrès, comme du Congrès général.

Quels que soient l'intelligence et l'âge respectable d'un secrétaire, il ne peut remplacer la sténographie Le résumé que nous avons déjà reçu en fournit la preuve, ce qui nous a donné la pensée de cet article. Nous ne savons trop, du reste, si M. Robinet serait enchanté de voir imprimer sa fameuse proposition, tendant à obliger les pharmaciens à quitter la boutique pour s'établir en chambre, et ne plus ressembler à des commerçants. Cela serait, à coup sûr, plus commode pour la *petite* consultation, qui n'a pas notre agrément, mais qui n'effarouche malheureusement pas toutes les consciences.

Ce résumé succint de la Société de pharmacie nous dit que les délégués représentaient deux mille pharmaciens. Nous le croyons sans peine, et il devait en être de même au Congrès général; mais il ne faut pas oublier que, dans ce compte, la Société de prévoyance figure pour un quart, quoiqu'elle n'eût pas voix délibérative.

En somme, dans ces Congrès, il s'est dit de bonnes choses qu'il

faut retenir, et quelques autres qu'il est désirable de voir oublier. Qu'on ne s'y trompe pas, la pharmacie a encore des détracteurs, à la piste de ce qui peut lui nuire ou la ridiculiser. Le pouvoir doit lui-même être fort embarrassé en présence des contradictions de nos vœux, et le meilleur, si non l'unique moyen d'obtenir enfin une loi protectrice de tous nos intérêts, ce serait de nous entendre, de nous respecter davantage dans le langage et la polémique des partis, de mettre les besoins et les droits du public au-dessus des nôtres. Toute réglementation n'est pas mauvaise, toute spécialité n'est pas à dédaigner, toute annonce n'est pas charlatanisme, toute liberté n'est pas licence. Combattons le mensonge et la ruse, applaudissons à la vérité, dans tous les rangs; faisons-nous les concessions que la sagesse commande à tous les hommes, et le Gouvernement nous comprendra, le public sera avec nous, et notre cause sera gagnée.

Mais si nous prenons l'habitude de nous déchirer dans nos paroles et dans nos écrits, lorsque nous ne serons pas d'accord; si nous oublions que nos voisins du Nord préfèrent imiter nos produits que nous les acheter; si nous consultons l'Allemagne sur des questions françaises, qui heurtent ses intérêts, ses usages et son orgueil, nous ne ferons rien qui soit utile, rien qui ait de la durée, en admettant que le Gouvernement veuille s'occuper de nous.

Formules empruntées au journal L'UNION MÉDICALE.

POMMADE CONTRE LE PORRIGO DECALVANS. — BIETT.

Écorce quinquina rouge finement pulvérisée.	8	grammes.
Huile d'amandes douces....................	8	—
Moelle de bœuf..........................	24	—

On fait fondre ensemble au bain-marie l'huile et la moelle de bœuf, et quand le mélange est convenablement refroidi, on y incorpore la poudre de quinquina.

La pommade ainsi obtenue est destinée à faire repousser les cheveux, mais on ne l'emploie que quand la période aiguë de la maladie a été préalablement calmée par des lotions savonneuses,

les cataplasmes de fécule de pommes de terre, les bains de vapeur, etc. N. G.

POMMADE DE GIGUE.

Feuilles fraîches de ciguë........	50 grammes.
Axonge......................	50 —

On fait bouillir à un feu doux les feuilles de ciguë dans l'axonge jusqu'à ce qu'elles soient devenues friables, et on filtre à travers une étamine.

Cette pommade s'emploie en frictions sur les tumeurs cancéreuses, en même temps qu'on administre à l'intérieur les préparations de ciguë.

Dans les cas où l'on ne pourrait se procurer de feuilles fraîches de ciguë, il y aurait lieu de préparer la pommade avec l'extrait de ciguë et l'axonge. N. G.

POMMADE VERMIFUGE. — PHARMACOPÉE BATAVE.

Aloès........................	8 grammes.
Fiel de bœuf...................	12 —
Huile de pétrole...............	12 —
Axonge......................	90 —

Mêlez, pour une pommade qu'on emploie comme vermifuge en onctions sur le ventre des enfants. N. G.

POMMADE RÉVULSIVE. — AINSLIE.

Huile de croton tiglium.........	10 gouttes.
Axonge......................	15 grammes.

Mêlez.

Cette pommade s'emploie en frictions quand on veut obtenir une révulsion peu intense. Mais si l'on désire un effet rapide et énergique, on doit étendre sur la peau 10 à 15 gouttes d'huile de croton pure, ou mieux encore la teinture saturée de semences de croton, que M. Vautherin conseille de préparer en traitant à

l'aide de la méthode de déplacement de la poudre de semences de croton tiglium par de l'alcool à 90 degrés.

Selon M. Vautherin, la teinture saturée ainsi obtenue agit d'une manière plus prompte et plus énergique que l'huile de croton. On plonge un pinceau dans cette teinture, et on badigeonne les parties sur lesquelles on désire déterminer une éruption.

N. G.

POMMADE MERCURIELLE CRÉOSOTÉE. — HILDRETH.

Onguent mercuriel.............	16 grammes.
Créosote	10 à 30 gouttes.

Mêlez.

On étend gros comme un pois de cette pommade sur le pourtour de l'orbite, dans le cas d'ophthalmie scrofuleuse accompagnée d'opacité de la cornée. N. G.

POMMADE AU SOUS-NITRATE DE BISMUTH.

Sous-nitrate de bismuth	4 grammes.
Coldcream,.....................	30 —

Mêlez.

Cette pommade s'emploie en onctions, soir et matin, contre les dartres humides et prurigineuses, l'acné rosacé, etc.

On peut substituer au coldcream le glycéré d'amidon ou la glycérine. N. G.

POMMADE A L'EXTRAIT D'ACONIT. — TURNBULL.

Extrait alcoolique d'aconit.......	3 grammes.
Axonge.........................	8 —

Mêlez.

Cette pommade est conseillée pour combattre les douleurs névralgiques.

Quant il s'agit de douleurs rhumatismales chroniques, l'auteur recommande l'emploi de la préparation suivante :

Extrait alcoolique d'aconit.......	8 grammes.
Ammoniaque..................	10 gouttes.
Axonge......................	12 grammes.

Mêlez intimement pour une pommade, qui sera conservée dans un flacon bien bouché. N. G.

POMMADE CONTRE LE PEMPHIGUS GANGRÉNEUX — STOKES.

Feuilles fraîches de scrofulaire noueuse..	250	grammes.
Axonge..............................	250	—
Suif................................	125	—

Faites bouillir le tout ensemble à un feu doux, jusqu'à ce que les feuilles soient devenues friables, et passez avec expression à travers un linge.

Cette pommade est recommandée, par le docteur Stokes. dans le traitement du pemphigus gangréneux. On prescrit en même temps un bon régime, et l'usage des ferrugineux unis aux préparations amères. N. G.

POMMADE ANTIOPHTHALMIQUE. — LOHSSE.

Iode......................	8 centigrammes.
Iodure de potassium........	1 gr. 25 centigr.
Axonge récente............	15 grammes.

On dissout l'iode et l'iodure de potassium dans une petite quantité d'eau distillée, et la solution ainsi obtenue est incorporée à l'axonge.

On graisse le pourtour de l'orbite avec une petite quantité de cette pommade pour combattre les opacités de la cornée.

N. G.

POMMADE CONTRE LES ENGELURES. — BREFELD.

Suif de bœuf..................	250	grammes.
Axonge......................	250	—
Oxyde noir de fer............	30	—

Chauffez le tout ensemble dans un vase de fer, en remuant avec une spatule de fer, jusqu'à ce que le mélange soit noir, laissez déposer, décantez, et ajoutez :

Térébenthine de Venise.........	30	grammes.
Essence de bergamote...........	2	—
Bol d'Arménie.................	15	—

Employée contre les engelures. N. G.

POMMADE RÉSOLUTIVE ET FONDANTE. — HUNEFELD.

Chlorhydrate d'ammoniaque en poudre fine.	2 à 3	grammes.
Extrait de ciguë.........................	2 à 4	—
Onguent mercuriel........................	30	—

Mêlez.

Cette pommade peut être employée en frictions, gros comme une noisette chaque fois, sur les tumeurs douloureuses, par exemple sur les bubons enflammés et qui menacent de suppurer, sur le scrotum dans les cas d'orchite, sur les exostoses, etc. Après l'onction, on appliquera avec succès, dans certains cas, un cataplasme tiède; mais on devra suspendre l'usage de cette pommade dès qu'on remarquera un commencement de salivation.

N. G.

POMMADE CONTRE LES ENGELURES. — GIACOMINI.

Axonge..........................	32	grammes.
Acétate de plomb cristallisé......	4	—
Eau distillée de laurier-cerise....	8	—

Mêlez.

Employée en onctions soir et matin contre les engelures.

On pourrait substituer la pommade camphrée à l'axonge, et ajouter, en outre, une petite quantité de goudron ou de baume du Pérou. N. G.

VIN DIURÉTIQUE ALCALIN DE SYDENHAM. — BEASLEY.

Cendres de genêt à balai......	180	grammes.
Vin blanc....................	1000	—

Faites dissoudre et filtrez.

Ce vin est conseillé à la dose de 60 gr., deux fois par jour, dans l'inflammation chronique des reins, et dans différentes formes d'hydropisie. On prescrit en outre des bains de vapeur qui contribuent de leur côté au dégorgement des reins.

N. G.

VIN CORDIAL. — MAYET.

Cannelle	10	grammes.
Poivre noir	2	—
Cardamome	2	—
Quinquina huanuco	30	—
Racine de ratanhia	20	—
Vin de Lunel	1000	—

Concassez les substances, et laissez-les macérer dans le vin pendant quatre jours. Filtrez.

Un verre à madère matin et soir pour donner du ton à l'estomac, et comme remède préventif contre le choléra. N. G.

VIN TONI-PURGATIF. — PIERQUIN.

Follicules de séné	30	grammes.
Rhubarbe concassée	24	—
Clous de girofle	4	—
Safran	4	—
Vin de Xérès	1000	—

Faites macérer six jours en agitant souvent, et filtrez.

Deux à trois cuillerées de ce vin agissent comme toniques, et cinq à six cuillerées déterminent un effet laxatif. N. G.

VIN DE CASCARILLE. — BERNARDEAU.

Écorce de cascarille	30	grammes.
Vin de Malaga	500	—

Faites macérer six jours et filtrez.

On administre deux fois le jour une cuillerée à bouche ou une

cuillerée et demie environ de ce vin aux phthisiques, dont on veut stimuler les fonctions digestives, ou aux personnes affaiblies par des fièvres intermittentes rebelles. N. G.

BOTANIQUE MÉDICALE.

UN MOT SUR LA VALÉRIANE OFFICINALE.

Un de nos confrères, M. Timbal-Lagrave, pharmacien, a, dans le numéro d'août de la *Revue médicale de Toulouse*, publié un travail pour servir à l'étude botanique et médicale de la valériane officinale. Ce travail nous a paru devoir être signalé : 1° à tous nos confrères, c'est-à-dire à ceux qui préparent eux-mêmes les médicaments qui sont délivrés dans leur officine ; 2° aux pharmaciens qui s'occupent de la botanique médicale. Nous en donnons un extrait.

La racine de valériane du commerce se trouve sous deux états différents quand elle n'est pas mélangée avec celle de la succise ou mors du diable (*succisa pratensis*). Cette différence dans la racine de valériane du commerce et des pharmacies est attribuée par M. Guibourt à des influences physiques et chimiques du sol où croît la valériane. Selon cet éminent pharmacologiste, la valériane qui croît dans les bois et les terrains maigres produit une racine plus odorante et plus chargée de principes actifs que celle récoltée dans les lieux bas et humides, les prairies grasses et le bord des eaux.

M. Dorvault, dans le dernier numéro de son *Officine* qui vient de paraître, est du même avis. M. Pierlot, pharmacien à Paris, a publié, en 1862, un remarquable travail sur la valériane. Dans son mémoire, ce pharmacien distingué attribue la différence de la valériane de nos officines à deux variétés, dont l'une habite, selon l'auteur, les bois, et l'autre les lieux humides, ce qui re-

vient à l'opinion émise par M. Guibourt. Mais M. Pierlot nous donne une analyse comparée de ces deux racines, dans laquelle il résulte que la valériane des bois donne deux fois plus de principes actifs que celle des lieux humides qu'il nomme *palustre*, et il conclut à préférer celle des bois, qui doit, dit-il, être la valériane officinale.

M. Pierlot a poussé plus loin ses investigations; il a analysé les racines fraîches de ces deux valérianes en les prenant à diverses époques de l'année; il a reconnu que les racines récoltées en novembre étaient celles qui contiennent le plus d'huile essentielle et d'acide valérianique, et que le printemps est l'époque la plus mauvaise pour faire cette récolte.

Les analyses de M. Pierlot contiennent encore un fait très-remarquable, et qui nous prouve combien il faut de soins pour obtenir un produit toujours identique ; la racine récoltée en mai a 14 pour 100 d'eau de plus que celle prise en novembre, et 10 de plus que celle qu'on arrache en août; mais elle offre alors une certaine quantité de matière gommeuse qui disparaît dans la racine prise en novembre ; il en est de même des substances amylacées qui ont été consommées pendant la fructification de la plante.

Nous nous sommes beaucoup occupé à notre tour de la racine de valériane. A la même époque que M. Pierlot, nous fîmes des recherches qui nous conduisirent à des résultats à peu près analogues, mais nous opérâmes sur des racines desséchées, tandis que M. Pierlot avait analysé la plante fraîchement récoltée. Nous avons obtenu par notre procédé une petite quantité de résine, comme Tromsdorff l'a indiqué il y a longtemps; nous fîmes aussi quelques préparations pharmaceutiques, des extraits, des saccharolés, des hydrolats, etc. : tous ces produits furent bien supérieurs par la valériane sylvestre que les mêmes obtenus par la valériane palustre.

Nos recherches ne se bornèrent pas là, et c'est ici que notre travail complète celui de nos devanciers ; nous étudiâmes avec soin ces deux variétés de valériane en les poursuivant dans une aire très-étendue, et, d'après nos recherches, nous avons été conduit à considérer ces deux variétés comme deux espèces ayant des caractères, des aptitudes et des propriétés différentes. En effet, le *valeriana officinalis* est parfaitement caractérisé et doit constituer le type médical ; c'est lui qui possède la plus grande somme de propriétés, et, en supposant, ce qui n'est pas démontré, que la seconde espèce possède des vertus médicamenteuses analogues, elles sont infiniment moins prononcées ; il en est même, comme le *valeriana dioica*, qui sont parfaitement inertes. Ces faits prouvent suffisamment la nécessité que tous les pharmacologistes reconnaissent aujourd'hui de constituer pour la matière médicale des types officinaux en les dégageant des espèces congénères inertes ou à propriétés peu marquées, au lieu de chercher à substituer les espèces les unes aux autres, ou à les employer sous un nom collectif, comme toutes les espèces de morelle, digitale, gentiane, cresson, fumeterre, tilleul, violette, menthe, camomille, ellébore, aconit, pivoine, fougères, etc.

Abusant ainsi au détriment de la santé publique des idées exposées au commencement de ce travail, idées qui, dans quelques cas, peuvent rendre de grands services à la thérapeutique, mais dont l'abus lui est aujourd'hui très-préjudiciable, ces faits nous amènent à conclure, comme M. L. Soubeiran, dans un travail sur les applications de la botanique à la pharmacie, dans lequel cet auteur dit que l'application de la théorie des rapports entre les caractères des plantes et leurs vertus exige une science éclairée, et que des rapprochements grossièrement établis pourront aller directement contre le but qu'on se propose d'atteindre. Nous terminerons notre travail en donnant la description bota-

nique et comparative des deux valérianes, dont l'une est, comme nous l'avons dit, le *valeriana officinalis*, et l'autre le *valeriana sambucifolia* Mikan (1), espèce distinguée par les botanistes allemands, mais confondue par tous les floristes français avec le *valeriana officinalis*, L., confusion qui certainement est la cause de l'erreur dans laquelle sont tombés à leur tour nos pharmacologistes même les plus célèbres (2).

Valeriana officinalis L., sp. 45.

Racine formée par une souche grise rugueuse composée de radicelles dures un peu cornées, de même couleur, d'une odeur forte, désagréable, surtout desséchées, sans stolons quand la plante est en fleur; tige dressée, sillonnée, fistuleuse, feuilles pennatiséquées à segments lancéolés, étroits, entiers ou à dents obtuses, à peine ondulées aux bords. Fleurs hermaphrodites en corymbe étalé un peu condensé, fruit glabre, oblong, peu comprimé.

Cette plante se trouve dans les bois secs ou humides; elle fleurit fin mai et juin, et contient deux fois plus de principe actif que la suivante.

Valeriana sambucifolia Mikan ap. Poll. boëm. 141.

Koch. Syn. ed. 2, p. 369, ic. Guibourt, Hist. Drog. 2, p. 64.

Racine formée d'un collet court écailleux, *sans souche*, composée de radicelles d'un gris *foncé, noirâtres*, longues, *fines* et ridées, *cassantes*, d'une odeur *faible*, peu *désagréable*, même desséchées; tige de 15 à 20 décimètres, grosse, fistuleuse, cannelée, feuilles toutes pennatiséquées; sept à huit segments *oblongs-lancéolés*, le terminal *trifide*, denté *en scie*. Fleurs hermaphrodites très-petites, en corymbe très-grand et très-condensé, fruit glabre, oblong, un peu plus comprimé.

Cette plante se trouve dans les bois humides, le bord des eaux, les montagnes, où elle atteint d'énormes proportions; elle fleurit en juillet seulement.

FALSIFICATIONS.

FALSIFICATION DU POIVRE EN POUDRE.

On sait que la falsification s'est exercée sur le poivre, non-

(1) *An V. exaltata.* Poir.?

(2) M. Guibourt a donné une figure du *Valeriana officinalis*, qui n'est autre que le *Valeriana sambucifolia* Mikan. M. Dorvault a donné cette figure dans *l'Officine*.

seulement à l'état de poudre, mais qu'on a préparé du *faux poivre*. Il y a vingt ans au moins que nous avons été appelé par les tribunaux pour examiner des balles de poivre saisies et qui contenaient du *poivre fait de toutes pièces* avec une matière gommeuse, de la terre glaise et du poivre en poudre.

A l'époque actuelle, la plus grande partie du poivre en poudre, vendu à Paris, peut être considérée comme du *poivre postiche*, nom qui avait été donné par une fabricante, Mme B..., qui demeurait rue de La Reynie, et qui fut traduite devant la 7e chambre (police correctionnelle).

Aujourd'hui, ce *poivre postiche* se trouve dans un grand nombre de magasins d'épicerie, et les détenteurs, s'il y avait saisie, pourraient être non-seulement condamnés à 150 francs d'amende, mais conduits sur les bancs de la police correctionnelle et de là en prison.

Les recherches que nous avons faites sur les causes de la multiplication de ces falsifications nous ont fait connaître qu'elles sont dues : 1° au lucre qui résulte de la vente du mélange en substitution du poivre ; 2° à ce que le poivre présente une certaine difficulté pour sa pulvérisation et que beaucoup de commis, nous ne dirons pas *garçons*, se refusent à faire ce travail, ou ne le font qu'avec répugnance ; de telle sorte que l'épicier se fournit à des mélangeurs qui, en lui disant que le poivre qu'il leur livre est *garanti*, l'exposent, s'il y avait saisie, à des peines correctionnelles. La *soi-disant garantie* ne pourrait empêcher sa condamnation.

Cette insouciance des marchands épiciers, qui ne peuvent arguer pour leur justification qu'ils ne sont pas chimistes, qu'ils n'ont pas les connaissances nécessaires, n'aurait aucune valeur, puisqu'ils peuvent faire réduire le poivre en poudre dans leurs magasins.

Dans les visites que nous avons faites, nous avons averti les

débitants, les engageant à se munir d'un moulin; déjà un certain nombre ont suivi nos avis; mais d'autres, et des maisons considérables, n'ont pas profité de nos conseils.

Cette négligence a augmenté la fraude, et nous savons qu'il existe, dans les environs de Paris, des moulins où l'on prépare des produits destinés à mêler au poivre, produits qui se composent de *grabeaux* et d'*épluchures de poivre*, de *fécule grise*, de *feuilles de laurier*, produits qui, pulvérisés, sont mêlés au poivre en poudre dans diverses proportions et jusqu'à celle de 50 pour 100.

On conçoit qu'un tel état de choses est une fraude qui doit être réprimée, et que si la loi ne peut atteindre ceux qui préparent les produits à mélanger, elle doit frapper ceux qui les vendent.

L'épicier doit donc se mettre en garde contre des manœuvres qui ne peuvent, si la justice est saisie, ne retomber que sur lui. En réduisant son poivre en poudre, il y trouvera bénéfice et sécurité; il conservera des clients qui, bientôt, s'aperçoivent qu'au lieu de poivre qu'on leur a vendu, ils n'ont reçu qu'une poudre inerte.

Un épicier, à qui nous parlions de ces fraudes, nous faisait observer « que ces manipulations ne présentaient pas de danger sous le rapport de la santé. Cette observation n'a pas de valeur, car dans la vente du *poivre allongé* il y a tromperie sur la nature de la marchandise, tromperie qui est sous le coup des articles 1, 2 et 3 de la loi sur la répression de certaines fraudes dans la vente des marchandises; dans ce cas, il peut y avoir amende et même emprisonnement.

Une des précautions que ne prend pas l'épicier (ce qui n'est pas une fraude, mais une négligence), c'est le manque de soin : le poivre en poudre, pour ne pas perdre des propriétés pour lesquelles on l'emploie, doit être conservé dans des boîtes fermées.

A. Chevallier.

MAUVAISE PRÉPARATION DES CORNICHONS. — MÉTHODE SOI-DISANT ÉCONOMIQUE. — SES INCONVÉNIENTS.

Autrefois, les cornichons vendus à Paris étaient préparés par les vinaigriers, qui ont presque disparu du commerce parisien, et par beaucoup d'épiciers; ils avaient une saveur spéciale appréciée par les consommateurs ; ils se conservaient parfaitement.

Les modes de faire qui étaient mis en usage consistaient : 1° dans l'emploi du vinaigre froid, de très-bonne qualité, vinaigre auquel on ajoutait du sel et quelques aromates ; 2° dans l'emploi du vinaigre bouillant, retirant ce vinaigre après qu'il avait séjourné sur les cornichons pendant trois ou quatre jours ; le faisant bouillir pour chasser une partie de l'eau qu'il avait prise aux cornichons, puis le versant de nouveau sur ces fruits ; répétant une deuxième fois l'opération, ajoutant du sel, des petits oignons, et laissant en contact pour les utiliser au besoin ; ces cornichons se conservaient parfaitement, avaient une saveur spéciale appréciée des consommateurs ; 3° en conservant les cornichons traités par le vinaigre dans cet acide.

Aujourd'hui, il y a progrès, à ce que disent quelques personnes ; mais ce soi-disant progrès, selon nous, est un pas fait en arrière.

Quelques fabricants ont fait de la préparation et de la vente des cornichons une spécialité, et comme il y a sans doute eu concurrence, on a cherché à les préparer par des moyens économiques, afin de les livrer aux acheteurs à très-bas prix. Pour atteindre ce but, les cornichons sont passés au vinaigre bouillant, retirés de la liqueur acide et conservés dans de l'eau salée.

Retirés de cette eau, mais retenant encore une minime quantité d'acide provenant de la première opération qu'ils ont subie,

ils sont égouttés et livrés à l'épicier au prix de 35 centimes les 500 grammes.

Ces cornichons, achetés par l'épicier, sont ensuite recouverts de vinaigre ; mais, pour peu que la température s'élève, le vinaigre, qui a été affaibli par l'eau contenue dans les cornichons, se recouvre de *fleurs;* bientôt ces fruits se ramollissent, moisissent et sont bons à jeter ; quand ils n'ont pas subi cette détérioration, ils n'ont pas la saveur du cornichon bien préparé.

L'épicier, en achetant 500 gr. de cornichons, a cru faire une économie ; il s'est trompé, et se trompe parce qu'il ne veut pas compter ; en effet, si sur 500 gr. de cornichons il met 1 litre de vinaigre, que ce vinaigre se couvre de fleurs, et qu'il soit obligé de le changer une, deux et même trois fois, voilà 2 à 3 litres de vinaigre employés, et selon que ce vinaigre aurait été vendu 50, 60, 70 centimes, c'est une dépense de 1 franc 50 centimes, de 1 franc 80 centimes, de 2 francs 20 centimes, quelquefois en pure perte.

Nous avons porté nos investigations sur les cornichons vendus aux épiciers ; nous avons constaté que ces fruits ne contiennent, sur une très-grande quantité d'eau, que de très-minimes quantités d'acide : 100 gr. de cornichons contiennent 6.90 de matière sèche seulement, et 93.10 de matière liquide, soit pour 1 kilogr. 69 de matière sèche et 931 d'eau à peine acidulée ; on conçoit que 931 parties d'eau diminuent l'acidité du vinaigre et déterminent son altération.

La constatation de la possession de cornichons gâtés peut être un sujet de condamnation, car la loi dit : « Seront punis des peines portées par l'article 423 du Code pénal ceux qui vendront ou qui mettront en vente des substances ou denrées alimentaires ou médicamenteuses qu'ils sauront être falsifiées ou corrompues. » Or, des cornichons qui seront encore recouverts

de fleurs, de moisissures, sont, selon nous, des produits corrompus.

A. CHEVALLIER.

NOUVEAU CAS D'INTRODUCTION DU SULFATE DE CUIVRE DANS LA PRÉPARATION DU PAIN.

On sait que l'idée malheureuse d'introduire dans la panification de la farine du sulfate de cuivre, selon les uns pour aider à la fermentation, selon les autres pour économiser l'achat de la levûre, selon d'autres encore pour obtenir un rendement plus considérable, est né en Belgique, que de là elle s'est propagée en France dans les villes du Nord, puis, qu'elle était arrivée à Paris.

On sait encore qu'en 1829 des chimistes de Bruges, appelés à rechercher la présence du sulfate du cuivre dans du pain, n'eurent que des résultats négatifs; que les bourgmestres de cette ville, ne s'étant pas trouvés édifiés par les résultats obtenus, s'adressèrent à Orfila, qui reconnut la présence de ce sel dans le pain. Notre savant toxicologiste fit connaître les causes qui avaient induit en erreur les chimistes de Bruges. Ceux-ci n'avaient que carbonisé le pain, ils ne purent constater la présence du cuivre qui était combiné au charbon; Orfila ayant inciné le pain, le cuivre, mis à nu, fut alors facile à démontrer (*Archives générales de médecine,* 1829). En 1830, je publiai, dans les *Annales d'hygiène publique*, un article ayant pour titre : SUR L'EMPLOI D'UN SEL DE CUIVRE DANS LA PRÉPARATION DU PAIN, article dans lequel je faisais connaître les condamnations prononcées contre divers boulangers en Belgique et en France; depuis nous n'avions plus entendu parler d'un moyen qui n'a d'autre utilité que d'être nuisible à la santé, cependant ce moyen semble n'avoir pas été abandonné en Belgique; en effet, nous lisons dans la *Patrie* du 8 octobre l'article suivant :

« Le tribunal correctionnel de Bruxelles vient de juger un boulanger, sa femme et le beau-frère, prévenus tous trois d'avoir mêlé ou fait mêler du sulfate de cuivre à la pâte devant servir à la fabrication de pains destinés à la consommation. Le boulanger a été condamné à un an et sa femme à six mois de prison. Le troisième prévenu a été acquitté. Le jugement ordonne, en outre, le retrait de la patente délivrée au boulanger. »

Présumant que cette méthode d'emploi pouvait encore être mise en pratique par quelques boulangers entachés d'ignorance, nous croyons devoir publier de nouveau l'article que nous avions rédigé en 1830, en rappelant à nos confrères la nécessité qu'il y a d'incinérer complétement le pain dans lequel on rechercherait la présence du cuivre, incinération recommandée par Orfila.

Nous ne rapporterons pas ici le travail de M. Kuhlmann, de Lille, le rapport de M. Henry, mais nous disons que la méthode d'emploi du sulfate de cuivre a été prônée dans quelques publications, qu'elle s'apprenait dans les conversations du cabaret, enfin qu'elle fut le sujet d'un prospectus, signé Frinck, qui fut imprimé et distribué : prospectus qui annonçait que ce secret pour la levûre était breveté d'invention.

Il y a neuf ou dix mois que M. le docteur Achille Comte me remit un morceau de pain, prélevé sur un pain dit de *quatre livres*, en me priant de l'examiner, pour reconnaître quelle était la substance vénéneuse qu'il contenait, substance qui avait occasionné des accidents à diverses personnes de la famille de M. N....., qui avaient mangé de ce pain.

Ce pain était d'un blanc grisâtre : mis dans la bouche, il n'y causait aucune saveur désagréable ; mis en contact avec de l'eau distillée, qui avait été additionnée d'avance de quelques gouttes de prussiate de potasse et de fer, il se gonflait, prenait une couleur rosâtre ; un seul point se faisait remarquer à la surface par

une couleur d'un rouge-brun foncé. Ces caractères semblaient indiquer dans ce pain la présence d'un sel de cuivre, dont une parcelle aurait échappé au mélange et n'aurait pas été mêlée exactement à la masse. Une portion de ce pain, chauffée dans un creuset ouvert, brûla avec une flamme bleue d'abord, flamme qui prit ensuite une couleur verte bien marquée.

Une autre portion de ce pain, d'abord réduite en charbon, fut ensuite complétement incinérée, les cendres furent traitées par l'acide sulfurique affaibli ; la dissolution, filtrée, fut fractionnée ; essayée par divers réactifs, elle présentait les phénomènes suivants :

Elle précipitait en brun marron par le prussiate de potasse ; en vert, par l'arsénite de potasse ; en noir, par l'hydrogène sulfuré ; en vert blanchâtre, par l'ammoniaque ; mais ce précipité se redissolvait, et on obtenait une couleur bleue très-belle, dite *couleur bleu céleste*. La portion de la liqueur qui n'avait pas été essayée par les réactifs fut mise en contact avec une lame de zinc. Bientôt, celle-ci se recouvrit d'une couche de cuivre métallique, qui fut détachée, lavée et mise à part pour être conservée.

La présence du cuivre m'ayant été démontrée, je ne recherchai point dans ce pain la présence de l'acide sulfurique, de tout autre acide ou de leurs combinaisons, ces produits ayant pu être apportés dans le pain par l'eau qui aurait servi à la préparation de la pâte.

De ce qui précède, il résulte que le pain qui nous a été remis par M. Comte pour être examiné chimiquement, pain qui avait causé des accidents chez plusieurs personnes de la même famille qui en avaient mangé, contenait un sel à base de cuivre.

Les journaux ayant parlé dans le temps de la présence de sels de cuivre dans le pain, et des accidents graves que ces sels pouvaient causer, il est probable que ces communications sont

arrivées jusqu'aux boulangers, et que ceux qui employaient des sels de cuivre ont été tirés de leur erreur, et qu'ils ont cessé cette manipulation.

La présence d'un sel de cuivre dans du pain, vendu à Paris, m'étant démontrée, j'ai dû en chercher l'explication. Voici ce que je suppose. Quelques-uns des garçons boulangers qui avaient travaillé en Belgique, à Saint-Omer ou dans toute autre ville où le sulfate de cuivre avait été employé, peuvent être venus à Paris et avoir indiqué à l'un de leurs patrons l'emploi d'un produit qu'il croyait susceptible d'améliorer la fabrication du pain, produit dont le boulanger ne connaissait ni l'action ni les propriétés vénéneuses.

Ce qu'il y a de certain, c'est que l'emploi du sulfate de cuivre s'est répandu en divers lieux, comme le prouvent les faits suivants :

En 1829, par jugement du Tribunal de police correctionnelle de Bruxelles, treize boulangers furent condamnés à cinq jours d'emprisonnement et à 15 florins (environ 19 fr.) d'amende, pour avoir introduit du sulfate de cuivre dans la fabrication de leur pain, sulfate de cuivre qui leur avait été fourni par cinq droguistes de la même ville (Bruxelles), à qui on avait demandé de ce sel sous le nom d'alun bleu, sans les avertir de l'usage qu'on voulait en faire.

Plus tard, M. Caventou annonça qu'il tenait de M. Auguste Damard, pharmacien à Saint-Omer, que des boulangers étaient convenus avoir employé du sulfate de cuivre dans la panification ; qu'ils dissolvaient 1 once de ce sel dans 1 litre d'eau et qu'ils incorporaient cette solution dans 1 quintal de pâte, dans le but (ce qui est une erreur) d'obtenir une fermentation plus facile, tout en économisant sur l'achat de la levûre.

Une sentence du tribunal de Bruges (Voyez le *Nouveau Journal de Paris*, 23 décembre 1829), condamna Wanhardemburg,

boulanger de cette ville, à une amende et aux frais du procès (Voyez la *Gazette des Tribunaux*, 13 décembre 1829), pour avoir vendu du pain contenant un sel de cuivre, sel dont la présence a été démontrée dans ce pain par MM. Armard et Brée, docteurs en médecine, et par M. Baudron, pharmacien, experts nommés d'office.

Voyons maintenant comment les boulangers qui ont employé ce sel de cuivre ont été conduits à l'employer par erreur, *car il y a évidemment erreur*, le sulfate de cuivre ne pouvant faire lever le pain ni remplacer la levûre de bière. Le fait est bien constant, ainsi que nous nous en sommes assuré par des expériences (1) qui ont été confirmées par d'autres experts, et depuis par notre collègue M. Barruel, dont on connait toute l'habileté. Mais comment cette erreur a-t-elle eu lieu? Des recherches que nous avons faites semblent indiquer que les boulangers n'ont jamais eu l'intention d'employer un sel de cuivre, mais bien un sel désigné sous le nom d'*alun bleu*, sel qui fut annoncé : 1° dans les journaux belges, comme propre à faciliter la fermentation de la pâte ; 2° dans un prospectus signé FRINCK, prospectus qui annonçait, par brevet d'invention, la mise en vente d'un secret pour la levûre.

Ces mêmes recherches portent à croire que le sel désigné sous le nom d'*alun bleu* n'est autre chose que l'alun dont la cassure est bleuâtre, sel qui, selon quelques chimistes, a été désigné par le nom d'*alun bleu*. Ce qui pourrait porter à croire que c'est l'alun qu'on a voulu indiquer, c'est que ce sel est employé en Angleterre dans la fabrication du pain. En effet, on trouve dans un ouvrage de chimie, récemment publié, « que les boulangers « anglais emploient et du sel marin et de l'alun à parties égales

(1) Ces expériences furent faites lors de la communication faite par M. Caventou à l'Académie royale de médecine.

« dans la fabrication de leur pain, et que, dans d'autres cas, on « remplace le sel commun par de l'alun, à la dose de 8 onces « pour 280 livres de farine, supposant que ce sel ajoute à la « blancheur du pain, et qu'il empêche les pains d'adhérer les « uns aux autres. »

Quoi qu'il en soit, l'erreur étant connue, il est probable que l'on ne trouvera plus de sel de cuivre dans le pain ; quant à l'emploi du sulfate d'alumine et de potasse, de l'*alun*, nous le regardons comme pernicieux, et comme ne devant pas entrer dans une préparation alimentaire.

A. CHEVALLIER.

HYGIÈNE PUBLIQUE.

ACCIDENT DU A LA DISTILLATION DE L'ÉTHER. — DÉFAUT DE PRÉCAUTION.

Depuis plus de trente ans que nous faisons un cours à l'École supérieure de pharmacie, nous n'avons jamais manqué chaque année d'insister sur la nécessité qu'il y a de prendre des précautions, même surabondantes, quand on distille de l'éther, quand on le rectifie, quand on veut retirer l'éther de solutions destinées à fournir des extraits ou des produits obtenus à l'aide de l'éther : précautions qui consistent, si on agit sur de grandes quantités, à n'opérer qu'à l'aide d'un fourneau établi en plein air, ou tout au moins que le cendrier du fourneau soit en dehors de la pièce où l'on opère.

Lorsqu'on n'opère que sur de petites quantités, ne déterminer la distillation qu'à l'aide de l'eau à 100 degrés, ou à l'aide d'un courant de vapeur.

Nous avions toujours sous les yeux, en parlant de ces nécessités, les faits dont nous avions été témoin, ou que nous avions eu à constater. Nous nous rappellerons toute notre vie la mort

du fils de l'un des patriarches de la pharmacie, d'un jeune chimiste qui avait déjà donné des preuves d'un savoir qui donnait les plus belles espérances; celle d'un des élèves de notre école, qui, entré dans une fabrique de produits chimiques, périt malheureusement par suite de la mauvaise disposition du laboratoire où il opérait.

Ce que nous disons ici, et qui se rapporte à l'éther, peut aussi être appliqué aux distillations d'alcool, qui sont plus fréquentes et qui ont été le sujet d'accidents ayant plus ou moins de gravité.

Ces réflexions nous sont suggérées par le fait suivant :

« Un bien douloureux accident a eu lieu hier lundi dans le laboratoire de pharmacie de MM. Fayolle frères, à Lyon.

« On y distillait de l'éther sulfurique. Une assez forte quantité d'éther était soumise à cette opération. Mais il paraît que l'appareil contenant ce dangereux liquide était mal luté et que d'abondantes vapeurs éthérées s'étaient répandues dans l'air. A ce moment, un des employés de la pharmacie Fayolle, le sieur X..., âgé de vingt-cinq ans, ayant pénétré dans le laboratoire, tenant à la main une bougie allumée, qui lui avait servi pour s'éclairer dans une descente à la cave, se vit immédiatement enveloppé d'une atmosphère embrasée, dans laquelle son corps tout entier était baigné en quelque façon.

« Ce malheureux eut la force de se retirer, mais pour s'affaisser bientôt dans un état déplorable. Sa peau, depuis les jambes jusqu'au crâne, n'était qu'une brûlure, et sur les points découverts, au visage et aux mains, elle tombait en lambeaux au moindre frottement.

« En même temps l'incendie se propageait dans le laboratoire. Les pompiers, accourus en toute hâte, l'ont promptement éteint, et le dommage s'est borné à quelques dégâts sans grande importance.

« Un médecin a prodigué ses services à la malheureuse victime de cet accident. On a dû, pour ne point dépouiller le pauvre brûlé de sa peau en même temps que de ses vêtements, dit le *Salut public* de Lyon, les découper sur sa personne. Il a été transporté à l'Hôtel-Dieu dans l'état le plus grave. »

SUR LES INCONVÉNIENTS DE LA FUMÉE DES APPAREILS A VAPEUR.

On sait quels sont les inconvénients qui résultent pour la population parisienne, pour celle des villes où l'on s'occupe d'industrie : les fumées, suivant les cours des vents, sont portées sur les maisons, le linge est sali, et quelquefois on est forcé de se priver d'air et de fermer les fenêtres.

Nous croyons être utile à nos lecteurs, quelque lieu qu'ils habitent ; nous croyons aussi être utile à l'administration protectrice de tous, en lui signalant un progrès qui peut être appliqué partout. Nous serons heureux si, par cette publication, nous pouvons être utile.

La fumée noire produite dans le chauffage des chaudières à vapeur a toujours été considérée comme un inconvénient : indépendamment des gaz provenant de la combustion du charbon, la fumée tient en suspension du combustible en particules très-ténues, ayant échappé à l'action du gaz oxygène de l'air qui devrait transformer tout le charbon en acide carbonique. C'est donc là une perte réelle, puisque, si ce charbon emporté par la fumée était brûlé, il en résulterait une plus grande quantité de chaleur dont profiterait l'eau pour se transformer en vapeur, et, par suite, une économie de combustible.

Un autre avantage, non moins important au point de vue hygiénique, résulterait de la combustion complète du charbon dans les foyers des chaudières à vapeur : ce serait de préserver l'air de cette poussière noire, dont l'épaisseur est si considérable en

Angleterre qu'elle contribue pour sa bonne part à la formation des brouillards noirs si communs sur les bords de la Tamise, surtout en hiver.

Le problème de la combustion fumivore, c'est-à-dire brûlant la fumée, a été résolu par M. Thierry. Nous avons vu, au Champ de Mars, son système fonctionner avec tout le succès désirable ; nous allons essayer d'en donner une idée.

Une chaudière à vapeur est installée dans le jardin de l'Exposition ; elle est chauffée au moyen de la houille, et l'on peut voir la fumée qui s'échappe de la cheminée sortir tantôt incolore, tantôt noire comme elle l'est ordinairement, suivant que l'appareil fumivore fonctionne ou qu'il est tenu en inaction, à la volonté des visiteurs. L'effet produit est si complet qu'on peut hardiment mettre cette invention au rang de celles dont l'utilité est incontestable.

M. Thierry obtient le résultat dont il s'agit à l'aide d'une soufflerie particulière. A la chaudière se trouve adapté un petit tuyau en fer étiré qui, après s'être coudé plusieurs fois, vient se placer en regard du foyer. Là, ce tuyau est renflé et percé de trous pour donner issue à la vapeur.

La vapeur qui vient du générateur s'échauffe aux dépens de la chaleur empruntée à la maçonnerie du fourneau, et elle s'échappe par les trous dont nous venons de parler, pour se mêler aux gaz de la combustion ; cette vapeur est décomposée en oxygène et hydrogène (gaz qui forment l'eau). L'oxygène transforme tout le charbon de la fumée en acide carbonique, et l'hydrogène brûle de son côté.

Cet ingénieux appareil peut être adapté, dans un délai de douze heures, à tous les genres de foyers employés dans les arts, les hauts-fourneaux, les locomotives, etc., sans qu'il soit nécessaire de modifier les constructions ordinaires.

L'appareil fumivore de M. Thierry a déjà été appliqué en

grand dans la marine, aux locomotives des chemins de fer, etc.; il a été l'objet de nombreux rapports favorables faits par des hommes compétents.

Il résulte d'expériences nombreuses que, en employant ce système, le travail total produit étant représenté par 8.49 pour 1 kilogr. de houille consumée, ce travail n'est plus que 7.37 pour la même quantité de combustible, lorsqu'on ne fait pas usage de l'appareil fumivore. Les chiffres ont une éloquence à nulle autre pareille; et, puisqu'il y a un gain réel, une économie bien constatée, nous ne voyons pas pourquoi on n'emploierait pas ce procédé pour dévorer la fumée, partout où la production de la vapeur est nécessaire; on préserverait ainsi le public d'une atmosphère toujours désagréable quand elle est chargée de particules charbonneuses.

SUR LES EAUX NATURELLES.

La nature des eaux, leur pureté, ayant une grande influence sur la santé publique, on conçoit qu'il y a une haute importance dans l'étude de ces liquides.

L'on sait qu'un de nos collègues, M. Robinet, s'est occupé d'un travail immense sur ce sujet. Un de nos amis, le docteur Mahier, fils d'un habile pharmacien enlevé trop tôt à la science, s'est occupé du même sujet, il avait adressé à l'Académie de médecine un travail complet sur les eaux de l'arrondissement de Château-Gontier.

M. Vernois, au nom d'une commission dont il fait partie avec M. Robinet, a lu un rapport sur le mémoire du docteur Mahier.

Ce travail, dit le rapporteur, a pour but de faire connaître, dans ses plus minimes détails, la composition du sol et des eaux dans l'arrondissement de Château-Gontier. L'intention de l'auteur est surtout d'exposer les éléments de la constitution des

eaux du pays, et l'influence que celles-ci peuvent exercer sur la santé des habitants et des animaux, et sur certaines conditions spéciales de l'industrie et de l'agriculture.... Les analyses renfermées dans ce travail ont été vérifiées par M. Robinet.

De semblables travaux, ajoute M. Vernois, ne peuvent être exécutés que par des médecins instruits et laborieux ; et quand on songe que c'est au milieu des exigences d'une clientèle de campagne que M. le docteur Mahier a dû conduire à bonne fin ces très-considérables recherches, on ne peut que l'en féliciter largement et publiquement.

La commission propose en conséquence :

1° D'adresser des remercîments à l'auteur ;

2° De déposer son travail dans les archives ;

3° D'inscrire son nom sur la liste des candidats au titre de membre correspondant.

L'Académie a adopté ces conclusions.

ACCIDENTS DÉTERMINÉS PAR LE FULMINATE DE MERCURE.

Une nouvelle explosion s'est produite mercredi, vers cinq heures et demie du soir, à la capsulerie impériale de Montreuil ; mais heureusement les résultats, bien que déplorables, ne mettent aucune existence en danger. Deux ouvriers, Carret et Douai, étaient occupés, dans un laboratoire de chimie, à nettoyer des terrines en grès servant à la confection du fulminate, lorsqu'en tirant l'une d'elles sur le pavé de granit, quelques grains invisibles par leur petitesse, et qui étaient tombés pendant la fabrication, se sont enflammés par le frottement. Le feu a gagné du même coup la terrine, qui, contenant quelques résidus de la dangereuse matière, a volé en éclats et communiqué le feu à deux autres terrines. L'explosion a été semblable à la détonation d'une pièce d'artillerie. Le feu s'est communiqué en même temps

aux vêtements des deux ouvriers; mais des secours opportuns sont arrivés, et à l'aide de quelques seaux d'eau jetés sur ces malheureux, on a pu éteindre ce singulier commencement d'incendie.

M. le docteur Deville, dit le *Constitutionnel*, a fait un premier pansement aux deux blessés et a constaté qu'ils avaient les mains, les bras, la figure et la tête couverts de brûlures assez graves, ainsi que quelques blessures légères provenant des débris des terrines. Carret a été transporté d'urgence à l'hôpital Saint-Antoine à Paris, et on a reconduit Douai à son domicile.

L'emploi de terrines de grès a déterminé, il y a de cela quelques années, de semblables accidents aux Bruyères de Sèvres.

Aussi avons-nous vu que, pour les éviter, on a substitué à ces terrines des vases en gutta-percha qui n'offrent pas le même danger.

ENCORE UN ACCIDENT SUIVI DE MORT DU A LA PIQURE D'UNE MOUCHE.

On lit dans le *Courrier de Montluçon :*

« La société de notre ville s'est beaucoup préoccupée, ces jours derniers, d'un événement qui a péniblement impressionné l'une des plus anciennes familles nobles de notre pays. M. Verger de Sannois, receveur particulier à Bourganeuf (Creuse), était allé rendre visite à MM. de Charnisay, au château de Beausson.

« A peine était-il installé, que, dans une promenade, il fut piqué au bras par une mouche. Malheureusement il ne prit pas garde à cet accident, insignifiant en apparence, mais qui devait produire des perturbations funestes dans ses organes. En effet, le virus morbifique était inoculé, et d'atroces douleurs s'ensuivirent. Au bout de neuf jours, malgré des soins incessants, M. Verger de Sannois succomba, victime de cette piqûre, qui avait provoqué un anthrax malin (charbon).

« Nous n'essaierons pas de dire quelle a été l'affliction des châtelains de Beausson, dont l'hospitalité a eu un si triste dénoûment. Ce malheur a été d'autant plus ressenti, que la victime avait affronté de bien grandes épreuves et des dangers de tous les instants dans ses voyages aux deux Amériques et dans les îles tropicales.

THÉRAPEUTIQUE.

NOTE SUR L'INTRODUCTION DES MÉDICAMENTS PAR L'INTERMÉDIAIRE DE LA MUQUEUSE DES FOSSES NASALES.

Par M. Rambert,
Médecin des hôpitaux de Châteaudun.

La *Gazette des hôpitaux* vient de publier une note qui présente de l'intérêt sous le rapport rétrospectif : elle a trait aux usages médicaux des *errhins,* médicaments aussi désignés par les noms de *sternutatoires des ptarmiques*, et qui étaient employés contre les maladies des fosses nasales, quelle que soit leur nature.

MM. Mérat et Delens, dans leur excellent *Dictionnaire universel de matière médicale et de thérapeutique*, ont fait connaître les emplois de ces médicaments, qui ne sont plus guère employés de nos jours.

M. Rambert fait connaître le parti qu'il a tiré de leur application. Nous croyons devoir publier cette note qui ne manque pas d'importance sous le rapport thérapeutique.

La membrane pituitaire, comme voie d'absorption et d'introduction des médicaments dans l'économie, est complétement négligée ou abandonnée aujourd'hui, si tant est qu'elle ait été mise à contribution à ce point de vue. Le but poursuivi, en agissant sur cette membrane, paraît avoir été de la stimuler, de

l'exciter et de provoquer l'éternuement; d'où le nom de *sternutatoires* donné aux médicaments simples ou composés qui ont été introduits sous forme de poudres dans les fosses nasales.

La salivation que j'ai observée plusieurs fois, au bout de quelques jours de l'emploi, comme topique dans l'ozène, d'une poudre de calomel, précipité rouge, sucre candi (formule Trousseau), en me démontrant avec quelle facilité la membrane pituitaire absorbe, m'a suggéré l'idée de recourir à cette voie d'absorption contre les affections douloureuses de la tête et les maladies des yeux.

Les expériences que j'ai faites, les observations que j'ai recueillies ne sont pas encore bien nombreuses; aussi ne les aurais-je pas publiées avant d'avoir réuni les éléments d'un travail plus complet, si je n'avais trouvé, dans le n° 71 (18 juin 1867) de la *Gazette des hôpitaux*, l'indication d'un fait dû à M. le docteur Noël Guéneau de Mussy, qui rentre dans l'objet des recherches que je poursuis depuis plus de six mois.

Voici un résumé de mes observations :

I. M. M..., substitut du procureur impérial, âgé de trente ans, est atteint depuis quelques jours de la grippe avec coryza. Il éprouve, le 16 janvier, une douleur extrêmement intense dans le nerf sous-orbitaire gauche; elle dure depuis vingt-quatre heures, augmente par accès et le prive de sommeil.

L'air n'éprouvant aucune difficulté à passer par les fosses nasales, je prescris : poudre de guimauve, 1 gramme; morphine, 5 centigrammes ; priser une pincée de ce mélange toutes les deux ou trois heures.

Le soir la douleur est calmée, la nuit est bonne, et le lendemain au réveil toute douleur a disparu.

II. Le 25 janvier, une femme de soixante-quatre ans est admise à l'hôpital pour une bronchite grave qui nécessite l'application d'un large vésicatoire entre les deux épaules. Dans les premiers jours de février, lorsqu'elle commence à entrer en

convalescence, cette femme est prise d'une céphalalgie vive et continue. Cette douleur ayant résisté à des pédiluves sinapisés, le 5 février je lui fais priser, toutes les deux ou trois heures, le mélange suivant : sucre porphyrisé, 2 grammes ; chlorhydrate de morphine, 5 centigrammes.

Le lendemain la douleur a diminué, le troisième jour elle a complétement cessé.

Quelques jours après, cette céphalalgie étant revenue, la même prescription la fait disparaître définitivement.

III. Une fille de dix-huit ans, admise à l'hôpital pour une chlorose, accuse de vives douleurs de tête ; elles se manifestent par élancements et reviennent surtout dans l'après-midi.

Le 8 février, en même temps que les ferrugineux, je prescris : sucre porphyrisé, 2 grammes ; chlorhydrate de morphine, 5 centigrammes, à priser toutes les trois heures le matin, et dans l'après-midi toutes les deux heures.

Le lendemain, légère diminution des douleurs. Les prises sont plus rapprochées (toutes les heures), l'amélioration devient plus prononcée ; mais ce n'est qu'au bout de six jours que les douleurs névralgiques sont suffisamment calmées pour que je puisse attendre de la médication ferrugineuse leur disparition complète.

IV. Le 10 février, je suis appelé à donner des soins à Mlle Est..., âgée de soixante-seize ans. Elle est atteinte de grippe avec coryza assez léger pour ne pas obstruer les fosses nasales. Cette malade, qui est rhumatisante, se plaint de douleurs lancinantes dans tout le côté droit de la tête avec bourdonnements d'oreille. Ces douleurs existent aussi à gauche, mais à un moindre degré. — Sucre porphyrisé, 2 grammes; morphine, 10 centigrammes, à priser toutes les deux heures.

Le 11, les douleurs ont disparu, les bourdonnements d'oreille seuls persistent.

V. S..., cultivateur, âgé de soixante-deux ans, éprouve depuis plusieurs mois une douleur névralgique dans le côté droit de la mâchoire inférieure. Elle se manifeste aux dents, aux gencives, à la partie inférieure et latérale droite de la langue et revient par accès très-rapprochés. S... a déjà fait arracher plusieurs dents sans aucun bénéfice.

Les points douloureux des gencives, de la muqueuse voisine, formant le plancher de la bouche et la partie latérale de la langue, sont légèrement cautérisés avec le nitrate d'argent. Après un soulagement momentané, retour et persistance des douleurs. Elles ne cèdent pas non plus à un vésicatoire appliqué au-devant de l'oreille droite.

Le 24 février, je prescris de priser toutes les heures ou toutes les deux heures le mélange de sucre porphyrisé et de morphine à la dose de 2 grammes du premier et de 10 centigrammes du second. Rémission et diminution très-prononcées des accès douloureux. C'est tout ce que je puis obtenir ; mais le malade se trouve suffisamment soulagé pour ne pas accepter un nouveau vésicatoire que je me propose de saupoudrer de morphine.

J'apprends du pharmacien que ce malade fait de temps en temps préparer le même mélange, ce qui prouve que s'il n'a pas été guéri, il en est toujours soulagé.

VI. B..., âgé de dix-neuf ans, commis dans une maison de nouveautés, est atteint depuis le milieu du mois de mars d'une névralgie dentaire qui occupe le côté gauche de la mâchoire inférieure, dont plusieurs molaires sont cariées. Vers la fin du mois, je lui conseille de priser un mélange de 5 grammes de sucre porphyrisé et de 5 centigrammes de morphine. Il n'en résulte aucun soulagement.

Le 2 février, je change les proportions de cette poudre, et je fais priser par chaque narine, deux fois dans le milieu du jour, et deux fois le soir, une pincée de 2 grammes de sucre porphy-

risé additionné de 10 centigrammes de chlorhydrate de morphine.

La douleur disparaît pour ne plus revenir.

Je pourrais augmenter probablement beaucoup le nombre des succès plus ou moins complets obtenus par cette médication, si tous les malades auxquels je l'ai conseillée étaient venus m'instruire du résultat ; mais tous ceux de la campagne n'ont pu être l'objet d'une observation suivie, je ne les ai plus revus.

Mes premiers essais n'ont pas été heureux tout d'abord, parce que je me suis servi de poudre contenant des doses trop faibles de morphine (5 gr. de sucre, 5 centigr. de morphine) ; peu à peu j'ai diminué la quantité de sucre jusqu'à 1 gramme pour 5 centigrammes de morphine. Cette proportion me paraît la plus convenable. Je l'ai vue échouer dans un cas de névralgie temporo-maxillaire double qui céda à des vésicatoires saupoudrés de morphine.

Des prises successives ou très-rapprochées, comme dans l'observation VIe, me paraissent préférables à des prises ne revenant que toutes les deux ou trois heures.

Le cercle dans lequel je me suis renfermé jusqu'ici peut être beaucoup agrandi. Les douleurs de l'irido-choroïdite, la photophobie, etc., sont, je crois, justiciables des préparations narcotiques introduites par la membrane pituitaire. Enfin, d'autres médicaments peuvent aussi trouver leur emploi par cette voie, entre autres certaines préparations mercurielles et l'iodure de potassium dont j'ai constaté la présence dans mes urines, après en avoir prisé 50 centigrammes avec du sucre, dans l'espace de deux heures.

DU NITRATE DE POTASSE CONTRE LA MENTAGRE.

Par M. P. Stewart.

Le nitrate de potasse a réussi dans tous les cas de *sycosis*

menti que j'ai traités récemment. L'action de cet agent est plus rapide et plus sûre que celle de toutes les médications que j'ai vu mettre en usage. *Dans peu de jours*, j'ai pu guérir des cas sérieux qui avaient résisté à d'autres traitements *pendant des semaines.*

Je me sers d'une solution aqueuse saturée pour lotionner largement les pustules trois ou quatre fois par jour.

Lorsque cette solution cause une cuisson douloureuse, on doit en diminuer la concentration jusqu'à ce que le malade puisse la tolérer.

OBJETS DIVERS.

CRISTAUX VOLUMINEUX DE SULFATE DE CHAUX; DÉTAILS SUR LEUR FORMATION.

Le journal *le Cosmos* fait connaître qu'il avait été déposé sur le bureau de l'Académie des sciences de volumineux cristaux de sulfate de chaux sur lesquels M. de Chevreul a donné d'intéressants détails. Il y a un très-grand nombre d'années, lors de la construction de casemates en Allemagne, on en fit les plafonds avec une argile soigneusement foulonnée dans laquelle l'analyse décelait une certaine proportion de sulfate de chaux. C'est dans ces plafonds que l'on trouve aujourd'hui les énormes cristaux de gypse dont il s'agit. Ils n'ont pu se former que grâce à un mouvement moléculaire qui s'est produit dans la masse terreuse déjà solide et qui a permis aux atomes salins de s'arranger en cristaux. M. Chevreul ajoute qu'il y a une soixantaine d'années il a observé la cristallisation de l'alun dans des circonstances analogues. M. Seguin aîné a aussi signalé des faits du même genre : « Si l'on délaie de l'argile avec une dissolution de sel, dit-il, que l'on en fasse un mélange aussi épais que l'on voudra, et qu'on

l'abandonne à lui-même, au bout d'un certain temps, et lorsque le mélange sera durci, on trouvera dans l'intérieur de la masse des parties de sel cristallisées qui ont déplacé l'argile, tandis que les parties salines ont traversé la masse déjà à l'état solide pour venir se réunir sur certains points et y former des cristaux réguliers. »

INFLAMMATION DÉTERMINÉE PAR L'ACCUMULATION DU CHARBON DE TERRE.

Nous avons fait connaître dans les *Annales d'hygiène* les accidents d'incendie qui peuvent se produire par l'accumulation du charbon de terre. En voici un nouvel exemple.

Une explosion de feu grisou vient d'avoir lieu au milieu de la mer, à bord du steamer *Mary Dixon*, en route pour Hambourg avec un chargement de 600 tonnes de houille.

Il paraît que, malgré la précaution d'usage qui avait été prise de laisser un libre courant d'air dans tout le chargement, une assez considérable accumulation de gaz a eu lieu dans l'avant du navire. La *Mary Dixon* est un énorme transport à vapeur et à hélice, on suppose que de sa machine de la chambre de chauffage une étincelle, en s'échappant, aura mis le feu au gaz... Le résultat fut une formidable explosion qui souleva toute la partie du pont comprise entre le grand mât et la proue du navire. Sept hommes de l'équipage se trouvaient sur cette partie du navire au moment du sinistre, tous ont été plus ou moins grièvement blessés, sans que cependant on ait eu aucune mort à déplorer.

Dès l'abord, la plus grande confusion régna dans tout l'équipage. On était à plus de 25 milles des côtes, et la première idée de chacun fut que le navire allait sombrer ; aussi chacun courut aux embarcations... Cependant, au bout de quelques minutes de confusion, voyant que l'eau ne gagnait que faiblement

le navire, le capitaine ramena, par son énergie, la confiance dans son équipage, qui, sous ses ordres, manœuvra immédiatement pour toucher au plus prochain rivage.

La machine ne fonctionnait plus que lentement, et le navire ne serait peut-être pas arrivé à la côte, n'eût été la rencontre que firent les naufragés du navire anglais *Britannia*, qui prit la *Mary Dixon* à la remorque.

En même temps, le chirurgien de la *Britannia* fit transporter à son bord tous les blessés. On a tout lieu de craindre que plusieurs ne succombent à leurs blessures. C. W.

LA CHASSE AUX VIPÈRES.

La *Franche-Comté* décrit une chasse singulière, la chasse aux vipères. Si réellement un procédé infaillible a été découvert pour la destruction de ces dangereux animaux, il est à désirer que ce procédé soit mis à la portée de tout le monde.

La *Franche-Comté* s'exprime ainsi :

Françoise Boursier, la femme aux vipères, est venue à Gray, mardi dernier, et mercredi, en présence d'un certain nombre de personnes de la ville, parmi lesquelles se trouvaient plusieurs magistrats, elle s'est livrée à sa chasse accoutumée.

Quatre vipères ont été prises à l'hospice et dans ses dépendances, deux dans un jardin voisin. Plusieurs de ces dangereux reptiles avaient été pris la veille à la Maison-du-Bois.

Françoise Boursier procède ainsi :

« Dans une eau dont elle seule possède la composition, elle trempe une petite fourche de fer à trois pointes qu'elle enfonce profondément dans le sol, dans les trous où se cachent ces venimeux reptiles.

« Les vipères attirées s'approchent ; la femme se baisse en imitant leur sifflement, et elle attend jusqu'à ce qu'une vipère

apparaisse, la gueule ouverte, contre sa bouche ; la vipère arrive en se renflant, et la femme aussitôt lui crache de son eau dans la gueule. La vipère reste étourdie, asphyxiée ; il n'y a plus alors qu'à la prendre.

« Il est arrivé que des vipères aient été manquées ; mais pour peu qu'elles eussent été atteintes, elles périssaient bientôt. »

Les personnes qui ont vu cette femme faire sa chasse surprenante, mercredi, doivent être pleinement convaincues de son habileté, puisqu'elle a trouvé des vipères là même où l'on ne soupçonnait pas qu'il y en eût.

SUR LA CONSERVATION DE LA VANILLE.

M. Stanislas Martin indique aux pharmaciens, pour la conservation de la vanille, un procédé que les ménagères me sauront gré de leur faire connaître (1).

« Le mérite de la vanille est d'avoir une odeur balsamique, une saveur chaude, piquante, fort agréable. Le milieu dans lequel on la garde contribue à sa qualité.

« Les pharmaciens conservent ce fruit dans des vases en verre qu'on bouche avec du liége, ce qui ne l'empêche pas de se dessécher en très-peu de temps et de perdre tous ses principes aromatiques.

« Une longue expérience a démontré à M. Stanislas Martin qu'on peut obvier à cet inconvénent en renfermant la vanille dans des boîtes de fer-blanc ; chaque couche de ce fruit est interposée d'une couche de sucre en poudre ; dans cette condition, la vanille est complétement soustraite au contact de l'air atmosphérique ; elle ne perd point de son eau de végétation ni de son huile essentielle ; elle reste souple ; l'acide benzoïque ne

(1) Le mode de faire indiqué par notre confrère est encore plus utile pour nos ménagères, qui conservent la vanille sans précaution et souvent dans du papier. Ainsi placée, elle perd toute sa valeur.

s'effleurit pas à sa surface. Le sucre se parfume assez fortement pour être employé comme condiment, ou comme aromate des crèmes, glaces et sorbets. »

Une méthode, qui est aussi bonne à mettre en pratique, consiste, pour aromatiser une crème, à se servir d'une teinture de vanille, préparée avec :

Vanille......................	10 grammes.
Alcool à 30°..................	40 —

Laissant macérer pendant quinze jours, exprimant, filtrant et conservant pour l'usage.

On peut se convaincre de l'utilité, en prenant de la vanille qui a été employée pour faire une crème, la lavant et la mettant en contact avec de l'alcool, laissant macérer : on obtiendra de la sorte un alcool vanillé qui peut être utilisé.

A. CHEVALLIER.

CURIEUSE STATISTIQUE.

Un ouvrage intéressant, récemment publié à Breslau par le docteur Hermann Cohn, donne le résultat d'un examen des yeux de 10,060 enfants fréquentant les écoles. La proportion des enfants myopes était de 17 pour 100 ou 1,730 sur 10,060. Aucun enfant villageois n'avait été trouvé myope avant d'avoir été quelque temps à l'école.

Le docteur Cohn attribue la maladie en grande partie à la mauvaise construction des bancs d'école, qui force les enfants à lire en approchant leurs livres tout près de leurs yeux, et en tenant leurs têtes baissées. Le docteur ne parle point de l'obstination avec laquelle on conserve l'ancien caractère gothique dans l'impression et l'écriture, et c'est à quoi les Anglais attribuent généralement la myopie dont sont ordinairement atteints les Allemands. (*Daily News.*)

SUR LA FABRICATION DE L'ALBUMINE DU SANG.

Par M. Kunheim.

Le sang frais est reçu dans un cuveau fermé et agité jusqu'à parfaite séparation du caillot et du serum. La substance albumineuse est ensuite introduite dans une essoreuse qui en sépare l'albumine; celle-ci est soumise à l'évaporation à 48° R. dans des chaudières à air raréfié, jusqu'à ce que le liquide soit suffisamment concentré pour se prendre en masse par le refroidissement. A ce moment, on le reçoit dans les capsules métalliques dans cette industrie, on place dans le séchoir, et on achève la dessiccation à une température de 28° R.

Le produit offre un aspect corné; il est plus ou moins incolore, suivant que le travail a été accompli plus ou moins proprement.

CHRONIQUE INDUSTRIELLE.

Par M. A. Chevallier fils.

SUR LE PROCÉDÉ DE M. GALE POUR RENDRE INEXPLOSIBLE, A VOLONTÉ, LA POUDRE A TIRER.

On a annoncé en Angleterre, au mois d'août 1865, un procédé de M. Gale, tendant à prévenir les explosions de la poudre à tirer, et les journaux qui en ont alors rendu compte ont fait ressortir la sécurité qui résulterait de l'emploi de ce moyen pour toutes les localités où se trouvent des magasins de ce dangereux produit, qu'il suffit de mêler avec deux, trois ou quatre fois son poids de verre en poussière fine pour le mettre hors d'état de détoner ou même de brûler.

Des expériences assez concluantes ont été faites à cette époque, et l'on a notamment essayé de brûler de la poudre ainsi

préparée, en la mettant en contact avec des mèches allumées, des pastilles à combustion et des barreaux de fer rouge, sans obtenir d'autre résultat que l'ignition isolée et non propagée de quelques petites parcelles, qui, vraisemblablement, n'étaient pas bien enveloppées par le verre pulvérisé. Lord Bury a fait aussi couvrir, dans un vase plat, une couche de poudre ordinaire par une couche de poudre mêlée de verre, et, en allumant la première, n'a vu la seconde subir d'autre effet que d'être projetée de côté sans inflammation.

Après ces expériences, on a séparé, par le moyen d'un tamis, la poudre dans le verre pulvérisé, et on lui a fait ainsi recouvrer toute son explosibilité.

On a fait observer que l'accroissement de poids, qui résulte du mélange, n'augmenterait pas sensiblement les frais de transport, qui, pour la poudre explosible, sont, par tonne de poids, plus que triples de ce qu'ils seraient pour la poudre inexplosible.

On explique les propriétés de la poudre mêlée de verre très-divisé, en disant que chaque parcelle se trouve ainsi complétement isolée des autres, et brûle seule par le contact d'un corps combustible.

Le nouveau procédé s'exécute comme il suit :

On fait chauffer à la température blanche du verre ordinaire, et on le verse dans de l'eau froide, à la sortie de laquelle, comme on le sait, il se réduit en poudre avec une extrême facilité, sous l'action du pilon ou de la mollette. On fait bien sécher cette poudre, et on la mêle dans le rapport de 2, de 3 ou de 4, avec 1 de poudre à tirer, selon que l'on veut rendre cette dernière seulement inexplosible ou sensiblement incombustible. Ainsi préparée, cette poudre peut, sans le moindre danger, être conservée, transportée, et même jetée dans le feu.

Pour la rendre explosible de nouveau, il suffit de la placer sur

un tamis en toile de cuivre, à mailles suffisamment fines, qui laisse passer seulement le verre pulvérisé.

M. Dy, capitaine d'état-major, a rappelé à ce sujet, dans le journal polytechnique allemand de Dingler, que déjà un Français, M. le général Piobert; un Russe. M. Facedeff, et M. Hearder, avaient tenté des essais analogues. Ceux de M. Piobert datent de 1835, et tendaient à priver la poudre ordinaire de sa faculté explosive par un mélange de diverses matières, et entre autres de sable ou de salpêtre. M. Facedeff a recouru de préférence à la houille et au graphite pulvérisés. Enfin, M. Hearder a même annoncé que toute poussière bien sèche, telle que le plâtre, la terre de pipe, ou la craie, peut rendre inexplosible la poudre ordinaire.

Mais, comme l'a fait observer M. Dy, les expériences ne paraissent pas avoir encore démontré pratiquement si l'humidité hygroscopique ne peut pas empêcher souvent la séparation du verre pilé d'avec la poudre, lorsque l'on veut faire recouvrer à celle-ci toutes ses propriétés, et si cette restauration peut être très-facile et très-prompte.

Toutefois, l'importance de ces recherches, au point de vue de la sécurité des magasins à poudre et de leur voisinage, a paru assez grande à l'administration de l'artillerie anglaise pour que l'on ait soumis, en juin dernier, cette question à des expériences très-sérieuses.

Pour faire les expériences sur une échelle suffisamment grande, on y consacra une tour située sur la côte, près d'Hastings, et 5,000 kilogr. environ de poudre, que l'on mêla avec 20,000 kilogr. de verre pulvérisé.

On essaya ensuite, mais sans aucun succès, plusieurs moyens d'allumer ce mélange. On emballa toute la masse dans 338 barils, dont on plaça 100 dans le magasin de la tour, et les autres, sauf 2, dans la partie supérieure, construite en bois, et l'on es-

saya d'abord de communiquer le feu par l'électricité; mais on échoua complétement. On se décida enfin à allumer la charpente, et l'on vit alors se dégager par la porte et par les fenêtres d'immenses tourbillons de fumée, dont la couleur indiquait incontestablement que la poudre brûlait lentement, mais sans que rien manifestât la plus faible apparence d'explosion.

Pour prévenir les accidents, on avait établi, à une grande distance, un fort détachement d'hommes de la police, qui empêchèrent d'abord les curieux d'approcher, mais qui bientôt, sur l'ordre du général, directeur des expériences, ouvrirent leurs rangs et laissèrent entièrement libre l'accès jusqu'à la tour. On plaça ensuite les 2 barils réservés sur un monceau de broussailles, que l'on alluma, et qui produisirent bientôt une vive flamme.

Le bois des deux barils se consuma promptement, et laissa la poudre se répandre sur le feu, non-seulement sans causer aucune explosion, mais encore en faisant tomber la flamme.

NOUVELLE MATIÈRE COLORANTE EN JAUNE OBTENUE DU PÉTROLE.

Par M. A. Gibertini.

Dans le mois de juin de l'année passée, lorsque je m'occupais de recherches sur la nature du pétrole rapportées dans les fascicules de février, août et septembre 1864 du *Giornale di farmacia, di chimica,* etc., de Turin, j'observai par hasard que par l'action de l'acide nitrique sur cette substance bitumineuse on obtient une matière colorante, avec laquelle on peut teindre la soie et la laine en un beau jaune clair. Je communiquai cette découverte à quelques amis, notamment au professeur de mathématiques à Parme, l'ingénieur docteur Augusto Tezzi, et au professeur de chimie organique à Bologne, le docteur Pietro Piazza, qui me conseillèrent de publier mon observation; je ne pus m'y

résoudre avant d'en avoir fait une étude plus approfondie. J'allais entreprendre de nouvelles recherches, lorsque je lus dernièrement dans un journal imprimé à Londres, *The Engineer* du 6 janvier de cette année, p. 4, les lignes suivantes : « Le pétrole étudié jusqu'ici seulement comme matière illuminante, va amener une révolution complète dans l'art de la teinture, parce qu'il est reconnu qu'il contient des principes colorants, etc. »

Après la lecture de cette notice, je me suis cru obligé de faire connaître que depuis sept mois j'avais extrait du pétrole une matière colorante jaune. Et je ne le fais pas par la vaine gloire de réclamer une priorité que, du reste, je ne sais vraiment à qui adresser, mais afin que l'on sache qu'en Italie on parcourt aussi avec fruit le chemin des recherches utiles.

Lorsque je serai en mesure de le faire, je m'empresserai de publier tout ce qui concerne la préparation et l'usage de cette matière colorante, que j'appellerai *Xantonaphte*.

(*Journal de pharmacologie.*)

NÉCROLOGIE.

Perdonnet (Jean-Albert-Vincent-Auguste).

La Société des ingénieurs civils, l'École impériale et centrale des arts et manufactures, l'Association polytechnique, l'Administration des chemins de fer, viennent de faire une immense perte par la mort d'Auguste Perdonnet, commandeur de la Légion d'honneur, qu'un journal, avec juste raison, a dénommé le *Patriarche des chemins de fer*.

On pourrait penser qu'il n'appartenait pas au *Journal de chimie médicale* de témoigner ses regrets de la mort d'un homme de bien, que ce devoir appartenait aux journaux industriels ; on aurait tort, car Perdonnet, qui avait de l'amitié pour moi et pour mon fils, avait réuni autour de lui, lors de la création de la Société polytechnique, de nos élèves, qui sont maintenant nos confrères et nos amis, et qui,

grâce à son initiative, se sont dévoués pour donner aux ouvriers une instruction sérieuse qui leur permet d'employer utilement un temps dont ils connaissent maintenant toute la valeur, et parmi ces ouvriers nous avons trouvé des parents d'hommes célèbres, de savants, qui ont dû leur avenir à un travail incessant; ces ouvriers n'avaient qu'un désir : celui d'être dignes de celui dont ils portaient et vénéraient le nom.

Nous n'avons pas ici à retracer les bienfaits de Perdonnet; il fallait entendre des employés des chemins de fer pour savoir ce qu'était cet homme quelquefois si brusque, mais si généreux.

Perdonnet était né en 1801. Admis, en 1821, à l'École polytechnique, il en sortit pour entrer dans les ponts et chaussées. Parvenu au grade d'ingénieur en chef, il donna sa démission pour s'occuper des travaux civils. Son nom se rattache à l'établissement de nos premiers chemins de fer. Outre un grand nombre d'articles fournis au *Journal* et au *Dictionnaire de l'industrie*, il a publié, avec MM. Élie de Beaumont et Dufresnoy, la relation du *Voyage métallurgique* en Angleterre (1827), des *Mémoires métallurgiques* (1830), faisant suite au précédent ouvrage, et avec M. C. Polonceau, le *Portefeuille de l'ingénieur des chemins de fer* (1843, 3 vol. in-8°), accompagné d'un atlas divisé en deux séries. Enfin, il a publié un *Traité élémentaire des chemins de fer* (4 vol. in-8°). Son principal titre d'honneur est dans la part active qu'il a prise à la grande œuvre sociale de la vulgarisation des connaissances scientifiques parmi les classes laborieuses, en créant l'Association polytechnique, dont les cours sont dirigés par des professeurs habiles, et organisant les bibliothèques populaires, qui mettent de bons livres entre les mains des travailleurs.

Les ouvriers de Paris qui assistaient au convoi de Perdonnet témoignaient, par leur présence et leurs discours, leur reconnaissance pour ce qu'il avait fait pour eux et pour leur instruction.

La foule immense qui s'était rendue à la maison mortuaire n'a pu pénétrer dans la chapelle protestante de la rue de Provence, mais elle a accompagné la dépouille mortelle de leur bienfaiteur jusqu'à sa demeure dernière.

A. Chevallier.

Le Gérant : A. CHEVALLIER.

3455 PARIS. — Typographie de RENOU et MAULDE, rue de Rivoli, n° 144.

EAU FERRUGINEUSE ACIDULE D'OREZZA (CORSE)

Extrait du Rapport à l'Académie impériale de médecine, par le Dr POGGIALE.

« Il résulte des opérations précédentes que 1,000 grammes d'**eau d'Orezza** contiennent :

« Acide carbonique libre ou provenant « des bicarbonates	1 litre	248 cent.
« Air atmosphériques	0	41
« Carbonate de chaux	0 gr.	602 m.
« — de magnésie	0	074
« — de lithine (tr. tr.-sensib.)		
« — de protoxyde de fer	0	128
« — de protoxyde de manga- « nèse (tr. tr.-sensib.)	»	»
« — de cobalt (traces)	»	»
A reporter	0 gr.	804 m.

Report	0 gr.	804 m.
« Sulfate de chaux	0	021
« Chlorure de potassium « — de sodium	0	014
« Alumine	0	006
« Acide silicique	0	004
« — arséniques (traces)	»	»
« Fluorure (traces	»	»
« Matières organiques (traces)	»	»
	0 gr.	849 m.

« On voit que l'**eau d'Orezza** peut être considérée comme une sorte *d'eau de Seltz* « *ferrugineuse.* Elle est très-remarquable par la proportion élevée d'acide carbonique, de « carbonate de fer et de manganèse qu'elle contient. **Parmi les eaux ferrugi-** « **neuses, aucune ne peut lui être comparée.** »

« Les **eaux d'Orezza** sont particulièrement utiles dans *la chlorose, les engorge-* « *ments des viscères abdominaux, les flueurs blanches, les affections anciennes du tube di-* « *gestif,* et généralement dans toutes les maladies qui proviennent de la faiblesse des « organes. »

Toutes les demandes devront être adressées directement au dépôt général de la compagnie des Eaux d'Orezza, boulevard Poissonnière, 20.

SIROP ET PATE DE BERTHÉ A LA CODEINE

Absolument oublié avant les travaux de M. Berthé sur la codéine, cet alcaloïde a repris depuis lors dans la thérapeutique la place que lui avaient conquise les savantes observations de Magendie, Martin-Solon, Barbier (d'Amiens), Aran, Vigla, etc. Ses propriétés calmantes, utilisées, on peut le dire, par la généralité des médecins, sont tellement connues et appréciées, que le Sirop et la Pâte de Berthé peuvent se dispenser de toute énonciation louangeuse. En nous contentant de rappeler que les premiers expérimenteurs les ont employés avec succès contre les *rhumes,* les *coqueluches,* les *bronchites,* les *affections nerveuses* les plus opiniâtres, etc., etc., nous insisterons, AUPRÈS DES MÉDECINS, pour qu'ils spécifient sur leurs ordonnances le nom de *Sirop* ou *Pâte de Berthé à la codéine.* La contrefaçon est si habile, que si nous n'y prenions garde, elle aurait bientôt discrédité ces utiles préparations.

A la pharmacie du Louvre, 151, rue Saint-Honoré, à Paris.

LES BAINS STIMULANTS DE PENNÈS

Sont ordonnés par un grand nombre de médecins dans les cas où il convient *d'active la circulation du sang, de tonifier le corps et de réveiller l'énergie vitale.*

Les expérimentations faites dans QUINZE HOPITAUX ont permis de constater leur efficacit et de justifier leur emploi dans le traitement des maladies suivantes: *aménorrhée, anémie angine,* **arthrite chronique**, *catharrhe vésical ou vaginal, chloro-anémie* **CHOLÉRA**, *cholérine, dartres sans inflammation, diarrhée, dyssenterie, dyspepsie* **fièvre typhoïde**, *gastralgie, ictère,* **laryngite chronique**, *lumbago, œdèm des extrémités,* **PARALYSIE** *sans lésion cérébrale, prostration des forces, prurigo rachitisme,* **rhumatismes**, *scrofules, scrofulides, syphilides,* **VISCERALGIES**

Voir les documents dans une monographie, qui se délivre à la pharmacie PENNÈS, rue Sorbonne, 4, à Paris. — DÉPÔT dans les principales pharmacies de toutes les villes. (Se garanti des contrefaçons en exigeant la signature de *J. A. Pennès*

PRIX : 1 FR. 25 C. LA DOSE ou rouleau. *La remise est faite suivant la commande (40 à 50 pour 100) pour les Pharmaciens.*

PRIX DES PRODUITS

DE LA

MAISON J.-P. LAROZE

Pharmacien de l'Ecole spéciale de Paris.

	PRIX pour le public.	REMISE pour le pharm.
PRODUITS PHARMACEUTIQUES		
SIROP D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES DE J.-P. LAROZE, spécifique le plus certain des affections nerveuses de l'estomac et des intestins; le flacon	3 »	
Sirop d'écorces d'oranges amères, à l'iodure de potassium. Dose exacte et toujours définie, reconnu comme le dosage le plus sûr de ce précieux médicament; le flacon	4 50	25 0/0
Sirop ferrugineux d'écorces d'oranges et de quassia amara au protoiodure de fer. Dosage exact, *inaltérabilité garantie.* Prix du flacon	4 50	
Médecine noire. Six capsules d'une déglutition facile, sans saveur ni odeur, représentent en force la médecine du Codex. Prix de la boîte pour une purgation.	1 »	40 0/0
PRODUITS MÉDICO-HYGIÉNIQUES		
Curaçao français hygiénique, liqueur de table perfectionnée, le cruchon toujours en verre	6 »	25 0/0

Toute demande de six cruchons de curaçao avec suffisante quantité d'autres produits pour parfaire, remise et escompte déduits, une somme nette de 60 francs sera expédiée pour les villes rédimées, FRANCO DE PORT, D'EMBALLAGE ET DU DROIT DE CONSOMMATION; pour les villes non rédimées, l'expédition se fera avec un acquit à caution, et alors le droit de consommation de 90 cent. par litre et les frais de port, seront déduits de mon mandat pour solde. AU-DESSOUS de ce nombre il n'en sera pas expédié, il faudra les prendre à la fabrique à Paris, ou par l'intermédiaire des commissionnaires ou des droguistes.

	PRIX pour le public.	REMISE pour le pharm.
Elixir dentifrice au quinquina, à la pyrèthre et au gayac; le flacon	1 25	
Poudre dentifrice rose au quinquina, à la pyrèthre au gayac, et à base de magnésie; le flacon	1 25	
Opiat dentifrice au quinquina, à la pyrèthre et au gayac; le pot	1 50	
Curatif dentaire pour panser les dents cariées avant le plombage et prévenir les douleurs et abcès; le flacon avec l'instrument	4 »	
COSMÉTIQUES MÉDICO-HYGIÉNIQUES		
Eau leucodermine pour la toilette du visage; le flacon	3 »	
Eau lustrale contre la chute des cheveux et les démangeaisons du cuir chevelu; le flacon	3 »	
Esprit de menthe superfin pour la table; le flacon	1 25	
Esprit d'anis rectifié pour la table; le flacon	1 25	
Savon lénitif médicinal approprié aux usages de la toilette; le pain	1 50	25 0/0
Savon lénitif médicinal aux jaunes d'œufs non altérés; le pain	2 »	
Savon Cold cream onctueux pour blanchir et adoucir la peau; le pain	2 »	
Savon anti-herpétique, au goudron de Norwège, purifié; le pain	2 »	
Crême de savon lénitif médicinal approprié aux usages de la toilette; le flacon	2 »	
Huile de noisette parfumée; le flacon	2 »	
Cold cream supérieur; le pot	1 50	
Pommade conservatrice des cheveux; le pot	3 »	
Pommade du Dr Dupuytren; le pot	3 »	
Eau de Cologne supérieure avec ou sans ambre; le flacon 1 fr.; le litre	7 »	
Pastilles orientales du Dr P. CLÉMENT pr purifier l'haleine; la boîte entière.	2 »	
La demi-boîte	1 »	
Vinaigre de toilette aromatique; le flacon	1 »	
Eau de fleurs de lavande; le flacon	1 50	

Les produits ci-dessus ne sont expédiés qu'à vente ferme. — L'emballage est toujours franco; mais, pour obtenir la franchise de port, il faut que la demande d'un ou de plusieurs produits s'élève au moins à la somme 60 fr. pour MM. les pharmaciens. — Le droit de consommation *est toujours franco* mais celui d'octroi, s'il y a, reste à la charge du destinataire. — MM. les droguistes qui font le gros, jouissent pour toute demande 100 fr. et au-dessus, d'une bonification qui leur permet de se mettre en rapport avec MM. les pharmaciens parfumeurs pour la vente de ces divers articles.

Fabrique et expéditions : maison J.-P. LAROZE, rue des Lions-Saint-Paul, 2,
PARIS

AVIS IMPORTANT

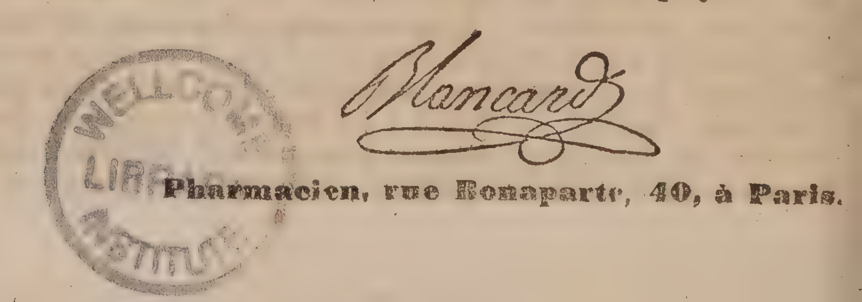
CONCERNANT

LES VÉRITABLES PILULES DE BLANCARD

L'iodure de fer, ce médicament si actif quand il est pur, est, au contraire, un remède infidèle, irritant, lorsqu'il est altéré ou mal préparé. Approuvées par l'Académie de médecine de Paris et par les notabilités médicales de presque tous les pays, les Pilules de Blancard offrent aux praticiens un moyen sûr et commode d'administrer l'iodure de fer dans son plus grand état de pureté. Mais, ainsi que l'a reconnu implicitement le Conseil médical de Saint-Pétersbourg dans un document officiel publié dans le *Journal de Saint-Pétersbourg*, le 8/20 juin 1860, et reproduit, par les soins du gouvernement français, dans le *Moniteur universel*, le 7 novembre de la même année : *La fabrication des Pilules de Blancard demande une grande habileté à laquelle on n'arrive que par une fabrication exclusive et continue pendant un certain temps*. Puisqu'il en est ainsi, quelle garantie plus sérieuse d'une bonne confection de ces Pilules que le NOM et la SIGNATURE de leur inventeur, lorsque surtout, comme dans l'espèce, ces titres sont accompagnés d'un moyen facile de constater en tout temps la pureté et l'inaltérabilité du médicament ?

Pour empêcher toute confusion entre les préparations qui sortent de notre maison et celles qui n'en sont qu'une imitation plus ou moins fidèle, nous croyons devoir rappeler ici aux personnes qui veulent bien nous honorer de leur confiance que les VÉRITABLES PILULES DE BLANCARD ne se vendent jamais en vrac, jamais au détail, mais seulement en flacons et demi-flacons de 100 et 50 Pilules, qui tous portent notre *signature* apposée au bas d'une étiquette verte, et *un cachet d'argent réactif* fixé à la partie inférieure du bouchon.

Malheureusement ces mêmes caractères ne suffisent plus pour faire distinguer notre produit de ces compositions dangereuses qui se cachent derrière nos marques de fabrique. En attendant que justice soit faite des contrefacteurs et de leurs complices, en attendant que les traités internationaux prohibent une industrie coupable dans les pays où elle est encore tolérée, nous ne saurions trop prier MM. les Médecins et Pharmaciens, ainsi que les Malades, de vouloir bien s'assurer de l'origine des Pilules qui portent notre nom toutes les fois qu'ils désireront se procurer celles qui ont été préparées par l'inventeur lui-même. Nul doute que dans une question qui intéresse à un si haut degré la santé publique et la moralité du commerce, les intermédiaires ne se fassent un devoir de garantir à leurs clients une authenticité, dont ils seront toujours sûrs, s'ils ont eu soin de se pourvoir de nos produits, soit directement chez nous, à Paris, soit indirectement chez nos correspondants ou chez les négociants les mieux famés de leur pays.



Pharmacien, rue Bonaparte, 40, à Paris.

DÉPOT CENTRAL
DE TOUTES LES EAUX MINÉRALES NATURELLE

FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

M. E. SIMONNET, entrepositaire
60, *rue CAUMARTIN, à Paris*

PRIX DES EAUX LES PLUS DEMANDÉES

POUR PHARMACIENS ET DROGUISTES

Bonnes	» 75	Pougues (1)	
Bussang	» 50	Püllna	
Chateldon	» 50	Renaison	
Condillac	» 40	Saint-Galmier	
Contrexeville. — La Souveraine	» 65	Schwalheim	
— Le Pavillon	» 70	Soultzbach	
Ems	» 60	Soultzmatt	
Enghien	» 60	Vals	
Evian	» 90	Orezza	
Friedrichshall	1 »	Vittel	

Il y a économie de prendre par caisses de 50 bouteilles d'origine ou de la même sourc

(1) PRIX DE L'EAU DE POUGUES PAR CAISSE

60 cent. et **55** cent. la bouteille, selon l'importance de la comman

Toute demande de 30 francs et au-dessus est payable par traite à 60 jours

Les eaux sont expédiées, — soit de la source, soit de l'entrepôt de Paris, selon la destina et toujours fraîches de puisement.

Adresser les demandes directement à M. SIMONNET, *60, rue Caumartin, à Paris.*

PEPSINE DE BOUDAULT

Médaille unique à l'Exposition universelle de 1867.

Seul fabricant et fournisseur de la Pepsine dans les Hôpitaux de Paris depuis 185

15 ANNÉES DE FABRICATION SUPÉRIEURE

Seule approuvée par la Commission impériale du Nouveau Codex.— C'est au docteur C VISART et au chimiste BOUDAULT que l'on doit l'introduction de la **PEPSINE** dans thérapeutique. MM. les Médecins, pour avoir toute garantie de succès, devront d exiger le cachet de M. BOUDAULT.

Elle est employé dans les **dyspepsies légères** et **rebelles, gastrites, ga tralgies**, dans les **vomissements incoërcibles de la grossesse, lientérie des enfants** et **autres affections des organes digesti** sous forme de Vin, Elixir, Prises, Pastilles et Sirops.

Contrefaçons nombreuses et déplorables.

PHARMACIE HOTTOT, 24, RUE DES LOMBARDS, PARIS

8814 Imp. RENOU et MAULDE, rue de Rivoli, 144.

DROGUERIE

BULLETIN DES VARIATIONS (SEPTEMBRE 1867)

Acide citrique blanc	6 50	
— tartrique d°	4 »	
Aloès succotrin	1 50	Abondant et à bas prix.
Anis étoilé	4 »	
Baume de copahu solidifiable	7 50	Très-recherché.
— de Tolu, sec	12 »	
Beurre de muscades	14 »	
Bicarbonate de soude	» 70	De fabrique française, en hausse.
Bismuth (sous-nitrate)	50 »	Nouvelle augmentation du métal.
Camphre raffiné	5 »	Reprise très-vive des camphres bruts.
Cantharides grabelées	8 50	Les conditions sont favorables pour s'approvisionner.
Cubèbes grabelés	3 »	
Follicules de séné, Palthe et Tripoli en sorte.	4 50	
Glycérine pure	3 »	Ce produit est fabriqué en France d'une manière supérieure.
— ordinaire	2 »	
Gomme en sorte	3 »	Baisse légère.
— blonde	3 40	
— blanche	3 80	
Graine de moutarde noire d'Alsace	1 »	Très-ferme. Récolte médiocre.
— — de la Rochelle 90 à	» 85	
— — blanche mondée	1 40	
Guimauve (racine)	1 20	
— fleur)	2 40	
Huile d'amandes douces	4 20	A ce haut prix pour quelques mois.
— de foie de morue brune	2 10	
— — blonde	2 20	
— — blanche du commerce	3 30	
— de ricin filtrée	2 40	
Iodure de potassium	34 »	Se maintient au même cours
Iode sublimé	44 »	
Ipéca en sorte	35 »	Stationnaire.
— choisi et mondé	38 »	
Jalap choisi (Vera-Cruz)	16 »	Les bonnes qualités ont reparu sur le marché.
Manne en larmes	12 »	Fermes à ces prix, jusqu'en septembre.
— en débris de larmes	5 50	
— en sorte	3 »	
Mauve cultivée (fleur) 4 50 à	7 »	
Mercure	5 60	Revient au cours normal.
Opium titré	55 »	
Polygala de Virginie	8 »	Baisse.
Quinquina jaune, vrai calissaya	10 »	Quina jaune abondant.
— rouge 24 à	40 »	
— gris, huanuco choisi	7 50	Les quina gris en bonne qualité toujours rares.
— — menu d°	6 50	
Rhubarbe de Chine, de bonne qualité	20 »	Plus faible.
Safran du Gâtinais	130 »	Hausse.
Salsepareille	3 »	Forte hausse.
Scammonée d'Alep, n° 1	100 »	Les prix sont très-élevés pour les bonnes qualités
Semen-contra d'Alep grabelé	1 80	
Séné Palthe, 3/4 mondé	2 90	
Sulfate de quinine	6 50	Les 30 grammes.
Tilleul avec bractées	2 30	
— mondé	4 »	
iolettes nouvelles de 1865	4 50	

V

Table du Journal de Chimie médicale, cahier de Novembre 1867

Chimie.

Nouveau ciment magnésien; par M. SOREL 569
Méthode simple pour reconnaître l'iode et le brome dans une même solution; par M. PHIPSON 570

Toxicologie.

Cas d'empoisonnement supposé dû à du cuivre 571
Empoisonnement dû à des noyaux de pêche 572

Pharmacie.

Papier antigoutteux; formule de M. MARQUARDT 572
Pharmacie centrale de France 573
Les Congrès pharmaceutiques à Paris 575

Formules empruntées au journal l'UNION MÉDICALE.

Pommade contre le *porrigo decalvans* 583
— de ciguë 584
— vermifuge 584
— révulsive 584
— mercurielle créosotée 585
— au sous-nitrate de bismuth 585
— à l'extrait d'aconit 585
— contre le pemphygus gangréneux 586
— antiophthalmique 586
— contre les engelures 586
— résolutive et fondante 587
— contre les engelures 587
Vin diurétique alcalin de Sydenham 587
— cordial 588
— toni-purgatif 588
— de cascarille 588

Botanique médicale.

Un mot sur la valériane officinale; par M. TIMBAL-LAGRAVE 589

Falsifications.

Falsification du poivre en poudre 592
Mauvaise préparation des cornichons; ses inconvénients 595
Nouveau cas d'introduction du sulfate de cuivre dans la fabrication du pain 597

Hygiène publique.

Accident dû à la distillation de l'éther; défaut de précaution 602
Sur les inconvénients de la fumée des appareils à vapeur 604
Sur les eaux naturelles 606
Accidents déterminés par le fulminate de mercure 607
Encore un accident suivi de mort dû à la piqûre d'une mouche 608

Thérapeutique.

Note sur l'introduction des médicaments par l'intermédiaire de la muqueuse des fosses nasales; par M. RAMBERT 609
Du nitrate de potasse contre la mentagre; par M. P. STEWART 613

Objets divers.

Cristaux volumineux de sulfate de chaux; détails sur leur formation 614
Inflammation déterminée par l'accumulation du charbon de terre 615
La chasse aux vipères 616
Sur la conservation de la vanille 617
Curieuse statistique 618
Sur la fabrication de l'albumine du sang; par M. KUNHEIM 619

Chronique industrielle;

PAR M. A. CHEVALLIER FILS

Sur le procédé de M. GALE pour rendre inexplosible, à volonté, la poudre à tirer 619
Nouvelle matière colorante en jaune obtenue du pétrole; par M. GIBERTINI 622

Nécrologie.

Notice nécrologique sur M. PERDONNET 623

8455 — IMPRIMERIE RENOU ET MAULDE